



EcoLogic

En transition(s)

WWW.ECOLOGIC-FRANCE.COM

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2019**



LE SOMMAIRE

→ LE MOT DU PRÉSIDENT	4
→ GRAND TÉMOIN D'OUVERTURE	6
→ 1 / NOTRE ÉCO-ORGANISME EN 2019	10
• Ecologic en un coup d'œil	12
• Prendre part aux transition(s)	14
• Une gouvernance ouverte	16
• Du nouveau et des nouveaux, nos équipes se renforcent	18
• Quelques temps forts de l'année 2019	22
• Mais que sont les DEEE ?	24
• Ecologic au cœur des parties prenantes	26
• Co-construire avec les acteurs de la filière	29
→ 2 / ÉCOLOGIC EN ACTION	32
• Accompagner nos producteurs	34
• La Rencontre Producteurs, le 15 octobre 2019	37
• Impliquer nos producteurs	38
• Anticiper les mutations	41
• Une année de collecte en chiffres	43
• Une organisation repensée pour répondre aux enjeux du terrain et garantir nos missions de base	45
• Les + d'e-dechet.com en 2019	47



• Solutions de collecte : deux nouveautés de 2019	49
• Tous détenteurs, tous mobilisés !	52
• Nos réseaux de collecte	54
• Focus sur les DEEE ménagers	56
• Focus sur les DEEE professionnels	60
• Nos actions pour soutenir la conformité du traitement des déchets	62
• Faire progresser le traitement des déchets : trois exemples d'une action au quotidien	63
→ 3 / INNOVATIONS ET ENGAGEMENTS	66
• Prendre un temps d'avance pour une gestion plus durable de nos déchets	68
• Des services innovants et adaptés (VALO RESTO PRO)	70
• Des services innovants et adaptés (YOYO)	72
• La prévention : une nécessité	74
• S'engager vers un numérique responsable	76
• Exports de DEEE : un manque à gagner pour la filière et un risque environnemental et sanitaire majeur	80
• Comment faire évoluer les habitudes de tri ?	82
• Les gisements à l'étude : mieux comprendre, mieux identifier, mieux collecter	84
• Ensemble, recyclons !	86
• Communiquer pour accélérer le changement	88
→ GRAND TÉMOIN DE CLÔTURE	90
→ CONCLUSION & PERSPECTIVES 2020	92



ÉDITO

LE MOT DU PRÉSIDENT



« Vous avez entre vos mains le rapport annuel 2019 d'Ecologic, éco-organisme en charge des déchets d'équipements électriques et électroniques. Ce rapport a été élaboré durant l'épidémie de la COVID 19, autre legs de 2019 à une année 2020 singulière.


Et pourtant 2019 restera l'année de tous les espoirs pour Ecologic et le monde de l'environnement :

- la société civile s'engage dans les Grands Débats. Dans cette dynamique, Ecologic et ses partenaires Valdelia et Screlec ont apporté leur énergie en organisant des tables rondes sur les sujets du recyclage et de la prévention des déchets ;
- le concept d'économie circulaire émerge et se concrétise par une loi

ambitieuse sous le patronage de Brune Poirson : la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire. Importante, cette loi pose les bases d'une économie plus sobre en termes de ressources et s'appuie en grande part, pour ce faire, sur le principe de responsabilité élargie des producteurs (REP).

En responsabilisant les fabricants des produits, la REP permet de mettre en œuvre très rapidement des ressources financières suffisantes et d'organiser efficacement la prévention et la gestion des déchets issus de notre consommation. Ses 14 années d'expérience au cœur des REP font d'Ecologic un expert en ce qui concerne leur gouvernance et leur organisation, pour une meilleure gestion de nos déchets.

Ecologic a à cœur de partager cette



expertise avec les parties prenantes de l'économie circulaire dont nous sommes partie intégrante. En termes de résultats opérationnels, 2019 est une excellente année pour Ecologic avec plus de 194 000 tonnes de DEEE collectés, nous avons augmenté notre collecte de 16% par rapport à 2018, notre équilibre financier est bon et nous permet de faire face aux aléas futurs et notamment, à l'épreuve de la COVID 19.

Ecologic est mieux armé que jamais pour permettre à notre société de choisir le chemin de la « sobriété matière ». »

René-Louis PERRIER • Président d'Ecologic

AVANT - PROPOS

NOTRE

GRAND TÉMOIN



RENCONTRE AVEC GUILLAUME PITRON, AUTEUR DE « LA GUERRE DES MÉTAUX RARES »

L'action de notre éco-organisme s'inscrit pleinement dans des enjeux environnementaux, économiques, sociaux, technologiques, internationaux et géopolitiques.

Notre secteur d'activité est notamment au cœur de la question des métaux rares, très en lien avec les équipements électriques et électroniques (EEE).

Nous avons choisi d'aborder cette thématique en avant-propos, car elle illustre bien la pluralité des enjeux et la nécessité d'une approche globale et prospective.

Rencontre avec Guillaume Pitron, réalisateur et journaliste pour *Le Monde Diplomatique*, *Go ou National Geographic*, il est notamment lauréat de l'édition 2017 du Prix Erik Izraelewicz.

Dans votre livre, « La guerre des métaux rares », sorti en janvier 2018, vous alertez sur le risque de perte de souveraineté minérale. Les décideurs politiques sont-ils conscients de cette situation ?

« En deux ans, j'ai été reçu par de nombreux hommes politiques, députés, sénateurs, conseillers de l'Élysée, hauts fonctionnaires.

Tous semblent avoir conscience des enjeux, mais les actes ne suivent pas. Les réponses politiques ne peuvent être mises en œuvre qu'au niveau européen, mais c'est très difficile, et je suis inquiet sur notre capacité à y répondre à moyen terme. »

Le Green New Deal de la Commission européenne est-il une bonne réponse ?

« C'est un gros coup politique ! Au 20^e siècle, il y avait un leader du monde libre. Au 21^e, il y en aura un du monde vert. Les relations internationales seront dominées notamment par les questions environnementales, et l'Europe est bien partie pour relever le défi et inspirer d'autres pays. Ce Green New Deal est donc un outil de soft power puissant, mais il pêche par naïveté : il y est question de technologies vertes et de digital, mais rien n'est dit sur le coût ni la réalisation concrète de cette transformation. L'Airbus de la batterie, qui rassemblerait les industriels européens autour de la fabrication de batteries en Europe, est intéressant. Mais les Chinois et les Coréens ont déjà une telle avance. Il faudrait une innovation de rupture. »

Existe-t-il encore des ressources minières exploitables en France métropolitaine ? Quels sont les obstacles pour les exploiter ?

« Oui, il reste un potentiel minier fort en France.

Une vallée de l'Ariège abrite un gisement de tungstène de classe mondiale.

Dans le Massif armoricain, le BRGM¹ a identifié la présence de terres rares. En Alsace, on a trouvé d'importantes réserves souterraines de lithium. Mais leur exploitation se heurte à des obstacles économiques et socio-politiques.

Économiques, car il faut du temps pour lancer l'exploitation et trouver des investisseurs prêts à parier sur le long terme. Cette exploitation devrait aussi être compétitive par rapport à d'autres pays à bas coût.

Socio-politiques, car les Français ne veulent pas de mine. Quelle politique aurait le cran de promettre leur réouverture contre les communautés locales ?

Seul Arnaud Montebourg en a parlé tout haut, quand il était ministre du redressement productif. »

Vous décrivez dans votre livre des paysages dévastés par l'exploitation minière, en Chine et ailleurs. Est-il possible d'extraire du minerai proprement ?

« Les mines génèrent toujours de la pollution. En revanche, on peut faire moins sale avec des réglementations environnementales plus strictes, des processus industriels mieux encadrés, et plus de contrôle par la société

civile et l'État. Mais elles ne seront jamais complètement propres. Quant au recyclage, il met en œuvre des procédés énergivores à base de produits chimiques qui n'ont rien de propre non plus. Ceci dit, le Japon expérimente des solutions prometteuses de recyclage des aimants pour en récupérer les terres rares. »

Qu'est-ce qui s'est confirmé ou infirmé depuis la sortie de votre livre ?

« En 2016-2017, j'écrivais que la Chine avancerait ses valeurs en même temps que ses intérêts économiques. Aujourd'hui, sa puissance technologique ne fait plus aucun doute, grâce à Donald Trump, qui l'a mise en évidence en la politisant avec outrance. En revanche, je m'interrogeais sur une éventuelle pénurie de métaux rares. Avec du recul, je nuancerais ce point de vue. Certains métaux comme le cobalt pourraient s'épuiser, mais au fur et à mesure que nous exploitons les réserves de la Terre, nous découvrons de nouveaux gisements, et les techniques d'extraction et de raffinage évoluent. Un jour les coûts générés par l'extraction de ces matières premières seront supérieurs aux bénéfices attendus. Les vraies limites ne sont donc pas géologiques, mais écologiques, économiques, énergétiques, sociales, et humaines. »

1. Bureau de Recherches Géologiques et Minières

NOTRE FILIÈRE ET SES ENJEUX

UNE FILIÈRE NON MONOPOLISTIQUE, UN GAGE DE PERFORMANCE

Les éco-organismes se situent à la frontière entre les entreprises privées et le service public. En effet, la REP impose une obligation de « pourvoir ou de contribuer à la prévention et à la gestion des déchets » issus des produits mis sur le marché français par le producteur. Il ne s'agit donc pas d'une taxe ou d'une redevance qui relèverait du service public mais d'une obligation de faire, dont une des modalités est d'adhérer à un éco-organisme agréé qui contre contribution, reprend à son compte l'ensemble des obligations des metteurs sur le marché pour ce qui concerne la prévention et la gestion des déchets issus de ses produits en fin de vie. Par ailleurs, il existe toujours la possibilité pour les producteurs de répondre de manière individuelle à l'obligation.

L'éco-organisme est donc à ce titre, une société privée offrant un service contre rémunération aux producteurs. Mais pour différentes raisons, il arrive souvent que les éco-organismes soient en monopole sur leur filière de déchets, et comme l'option de la solution individuelle est impraticable pour des raisons d'économie d'échelle, les producteurs n'ont pas d'autre choix que d'adhérer à l'unique solution disponible. Ces monopoles vis à vis des producteurs posent également des difficultés aux opérateurs prestataires

des éco-organismes pour la logistique et le traitement des déchets : ils doivent faire face à un seul acheteur (monopsonie). Il existe ainsi un problème de gouvernance des éco-organismes qui réémerge régulièrement et notamment lors de la discussion de nouvelles lois ou de nouveaux règlements et arrêtés.

De nombreuses procédures de contrôle des éco-organismes existent déjà :

- le conseil d'administration traditionnel des entreprises privées auquel est adjoind un Censeur d'Etat qui a ainsi accès à toutes les informations financières, stratégiques et organisationnelles de la société ;
- les audits périodiques selon un cahier des charges défini par les pouvoirs publics, menés par un auditeur accrédité ;
- les audits de la Cours des Comptes ;
- le reporting à l'ADEME et à la commission des filières REP de l'ensemble des données de traçabilité de nos flux de déchets et des fractions qui en sont issues ainsi que des données financières de compte d'exploitation et de niveau de provisions pour charges futures.
- le comité d'orientation opérationnel permet aux opérateurs d'échanger de manière paritaire sur les problèmes et solutions concernant la logistique et le traitement des déchets ;
- le comité de conciliation traite des problèmes et solutions qui concernent la relation entre les éco-organismes et les collectivités locales ;
- le comité ESS fait de même pour ce qui concerne les relations avec l'économie sociale et solidaire.

Ces dispositifs ont pour objet principal de constater les éventuelles non-conformités aux cahiers des charges d'agrément qui peuvent être l'objet de sanctions administratives décidées par la DGPR, voire de retrait d'agrément. Ils sont renforcés par les nouvelles dispositions de la loi AGECE :

- une redevance permettant de financer un pôle REP de l'ADEME qui aura ainsi des moyens d'investigation renforcés ;
- le comité des parties prenantes qui doit être saisi pour avis sur l'essentiel des décisions stratégiques de l'éco-organisme ;
- un dispositif spécifique de médiation des REP qui donnera un recours aux prestataires et collectivités pour contester certaines décisions de l'éco-organisme ;
- enfin, le dispositif de sanctions administratives est considérablement alourdi afin d'être commensurable des contributions des éco-organismes.

Cette addition de dispositifs de contrôle des éco-organismes risque d'alourdir considérablement le fonctionnement des filières REP au détriment de l'intérêt général. La thèse défendue par Ecologic depuis sa création, c'est qu'une solution plus simple serait de s'assurer qu'il existe une pluralité d'éco-organismes sur chaque filière (un éco-organisme pouvant opérer sur plusieurs filières, afin de conserver un certain degré d'économie d'échelle). L'émulation entre éco-organismes pousse à l'optimisation et à l'innovation. Elle permet aux producteurs de mieux exercer leur responsabilité en choisissant le meilleur éco-organisme. Elle permet aux pouvoirs publics de sanctionner de manière différenciée en nuisant à l'efficacité économique de l'un par rapport à l'autre, et elle rend la menace du retrait d'agrément crédible dans la mesure où il existe une solution de rechange.



1 NOTRE ÉCO- ORGANISME



EN 2019

1 NOTRE ÉCO - ORGANISME EN 2019

ÉCOLOGIC EN UN COUP D'ŒIL

NOTRE IDENTITÉ :

14 ans
ans de présence et d'accompagnement dans les défis de la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques

4
missions en tant qu'éco-organisme agréé par l'Etat

2 076
adhérents qui nous confient leur responsabilité élargie du producteur (REP)

43
collaborateurs engagés pour trouver des solutions et faire progresser la transition écologique

dont

11
nouveaux collaborateurs en 2019



NOS VALEURS & PRINCIPES EN TANT QU'ACTEUR D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

- **Pragmatisme**, en s'appuyant sur toutes les solutions disponibles
- **Écoute, proximité et confiance** en nos adhérents et nos partenaires
- **Expertise et audace** pour toujours innover
- **Engagement**, en contribuant à la résilience de notre société par la gestion de ses déchets

NOTRE RÉSEAU NATIONAL DE COLLECTE

Un réseau optimisé de collecte pour les Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques ménagers (DEEE) et professionnels (DEEE) qui couvre toute la France métropolitaine, ainsi que la Guyane, La Réunion, Mayotte et la Martinique.

6 339
points de collecte
pour les DEEE
ménagers

2 036
points
d'enlèvement
pour les DEEE
professionnels

343
points d'apport
pour les DEEE
professionnels

35

sites de regroupement
d'opérateurs prestataires

58

sites de traitement
d'opérateurs prestataires

34

sites de partenaires
gestionnaires de déchets
en contrat LTE¹ avec Ecologic

1. Loi relative à la Transition Énergétique

**NOTRE RÉSEAU
D'OPÉRATEURS
PARTENAIRES
AUDITÉS
EN 2019**

ECOLOGIC est un éco-organisme agréé, en charge de la collecte, de la dépollution et de la valorisation des Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (DEEE), sur l'ensemble du territoire français.

Investi par l'État d'une mission d'intérêt général, il contribue depuis 2006 au développement d'une économie circulaire fondée sur des activités de prévention, de sensibilisation et de recyclage des déchets, mobilisant l'ensemble des parties prenantes (producteurs, opérateurs de collecte et de traitement, collectivités, institutions et pouvoirs publics, entreprises, consommateurs, médias). Depuis son origine, notre éco-organisme a toujours été fortement investi sur le secteur des IT et cherche à faciliter la gestion des déchets pour les professionnels en leur procurant notamment, une solution de collecte innovante : www.e-dechet.com, guichet unique accessible 24h/24 pour gérer tous les DEEE.

**DÉCOUVRIR NOTRE
ORGANIGRAMME**

Prendre part aux transition(s)

NOS OBLIGATIONS



- Des objectifs qualitatifs et quantitatifs
- Une obligation de transparence impliquant de fournir des reportings détaillés aux pouvoirs publics et aux parties prenantes
- Une démarche de progrès continus
- Un contrôle strict du respect de la conformité de nos opérations
- Un devoir d'information et de sensibilisation de l'ensemble des parties-prenantes sur la filière et leur rôle

LES ENJEUX POUR RÉUSSIR UNE GESTION RESPONSABLE ET JUSTE DES DÉCHETS

- **Environnemental** : la consommation infinie des ressources naturelles n'a plus d'avenir
- **Économique** : le déchet est une ressource que nous nous devons de valoriser
- **Social** : la filière est créatrice d'emplois essentiels, notamment dans l'économie sociale et solidaire
- **Technologique** : il reste beaucoup à inventer pour que le déchet, en tant que ressource, présente des qualités identiques aux matières vierges, voire même des qualités supérieures pour parvenir à une économie circulaire à impacts positifs.

Pour participer à cette dynamique,
Ecologic s'engage dans les réseaux essentiels :



Membre
Alliance
Green IT



Membre
Institut national
de l'économie
circulaire



Membre
Mouvements des
Entrepreneurs de la
Nouvelle Economie



Membre
Entreprises,
territoires et
environnement

NOS ENGAGEMENTS

- S'engager pour le compte des producteurs sur des résultats
- Être garant d'une filière saine et conforme
- Développer des solutions adaptées aux enjeux et spécificités des marchés de nos adhérents
- Permettre aux producteurs de s'engager plus largement et individuellement grâce au principe de « producteur-acteur »
- Développer des systèmes de collectes inédits multi-acteurs

NOTRE AMBITION

- Contribuer au développement d'une production et d'une consommation durables, avec l'ensemble des acteurs de la filière.



NOS THÉMATIQUES INCONTOURNABLES



ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Du linéaire au circulaire, Ecologic s'engage pour faciliter le changement de nos modèles économiques.



NUMÉRIQUE RESPONSABLE

Conscient des impacts environnementaux liés aux technologies de l'information, Ecologic s'engage avec ses adhérents et partenaires à prévenir les pollutions dues aux équipements informatiques en favorisant leur réutilisation et leur recyclage, et en contribuant à l'éco-conception des systèmes d'informations.



NOUVELLE ÉCONOMIE DURABLE

Ecologic s'engage aux côtés des acteurs qui sont conscients des impacts de leurs activités et qui souhaitent se développer durablement.

Une gouvernance ouverte

Ecologic est un éco-organisme, c'est à dire une entreprise de droit privé à but non lucratif chargée d'une mission d'intérêt général dont la gouvernance est assurée par des producteurs d'équipements électriques et électroniques. Elle est agréée par les pouvoirs publics et cet agrément lui confie des droits et devoirs spécifiques en lien avec ses missions et conformément à son cahier des charges.

Ecologic compte 11 actionnaires, 10 sont des metteurs sur le marché. À ceux-ci s'ajoute la Fédération des Entreprises Internationales de la Mécanique et de l'Électronique (FICIME).

Chaque actionnaire possède 6 actions d'une valeur de nominale de 1 000 € et dispose des mêmes droits de vote. Son actionnariat est ouvert à tout producteur ou metteur sur le marché.

L'ensemble des actionnaires constitue le comité opérationnel d'Ecologic qui se réunit au moins 5 fois par an pour définir la stratégie et les éléments budgétaires de la société, notamment les barèmes des contributions. Une assemblée générale a lieu au moins une fois par an pour la clôture des comptes. Le censeur d'État y est invité et participe à tous les comités opérationnels, ainsi qu'aux assemblées générales. Il a également accès à toutes les informations financières de la société à sa demande.

Les comptes d'Ecologic sont audités par Monsieur Laurent Delcourt du cabinet PWC Entrepreneur France, commissaire aux comptes.

Conformément à ses statuts qui définissent son but non lucratif, aucun dividende n'est versé et les capitaux propres sont maintenus à leur valeur nominale de 66 000 € augmentée de la réserve légale de 7 800 €.

La gouvernance d'Ecologic est complétée par différents dispositifs issus de l'agrément 2015-2020 qui permettent de garantir l'efficience, la qualité et la conformité de toutes nos opérations.



Du nouveau et des nouveaux, nos équipes se renforcent



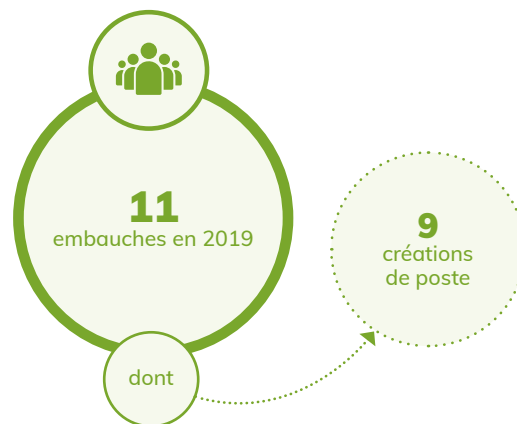
Pourquoi avez-vous rejoint Ecologic ?

« Pour contribuer à mon niveau à la transition écologique et promouvoir une économie circulaire, sujet qui m’anime depuis 2013 et que je considère comme le modèle le plus pertinent pour allier performance économique et bien-être pour tous, en respectant la planète »

Qu’est-ce que votre fonction vise à apporter à Ecologic aujourd’hui ?

« S’assurer d’informer, sensibiliser et communiquer avec toutes nos parties prenantes conformément à nos engagements envers les pouvoirs publics, asseoir notre image de marque et occuper toute notre place d’expert agile et audacieux, pour faire progresser la filière et l’économie circulaire »

Elisabeth STEFFANN • Directrice de la Communication



Les directions concernées :

- Opérations (2 personnes)
- Développement (3 personnes)
- Relations Institutionnelles (3 personnes)
- Systèmes d’information (2 personnes)
- Administrative et financière (1 personne)

POUR

- Répondre aux défis de la collecte
- Déployer des solutions répondant aux spécificités des secteurs de nos adhérents
- Adapter nos services aux besoins de nos clients et partenaires
- Accompagner les évolutions des filières REP
- Participer au développement des connaissances nécessaires à une filière performante
- Maîtriser au mieux la qualité de la filière
- Contribuer à la compréhension des enjeux liés aux déchets

DÉCOUVRIR NOTRE ORGANIGRAMME

LES RESSOURCES HUMAINES ÉVOLUENT CHEZ ECOLOGIC

Avec l'arrivée de Isabelle Poulin-Broyez, Ecologic se renforce sur sa fonction RH :

- Un interlocuteur dédié aux collaborateurs, support et relais pour les managers dans la gestion de leur équipe, qui centralise les informations pour garantir une équité et une protection des données personnelles
- Un accent mis sur la création de valeur et le développement des collaborateurs, en s'appuyant sur un référentiel des compétences et des connaissances.



Pourquoi avez-vous rejoint Ecologic ?

« J'ai toujours eu une appétence pour l'humain et le rôle que chacun peut avoir et a au quotidien, dans l'environnement qui l'entoure. Rejoindre Ecologic a été l'opportunité de concilier les deux et ce, dans une entreprise à taille humaine. »

Qu'est-ce que votre fonction vise à apporter à Ecologic aujourd'hui ?

« Avoir un interlocuteur dédié pour la gestion des RH et rester au plus près de ses collaborateurs. Lui permettre de mieux valoriser et développer ses compétences internes et ainsi, promouvoir son expertise face aux enjeux de la transition écologique. »

Isabelle POULIN-BROYEZ • Responsable Ressources Humaines





Pourquoi avez-vous rejoint Ecologic :?

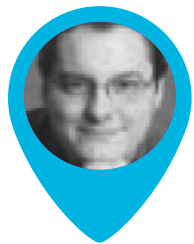
« J'ai rejoint Ecologic pour avoir une première expérience professionnelle en accord avec mes valeurs.

Je souhaitais découvrir l'application des politiques publiques dans le domaine des déchets et mettre à profit ma formation d'ingénieur sur des sujets variés à fort impact environnemental. »

Qu'est-ce que votre fonction vise à apporter à Ecologic aujourd'hui ?

« Le développement et la diffusion de connaissances sur des enjeux techniques identifiés. Parmi les domaines de recherches principaux, on peut citer notamment le traitement d'équipements et de fractions spécifiques/complexes (data centers, plastiques...), les études comportementales et statistiques sur la collecte, ou encore l'éco-conception. »

Robin RONCERAY • Ingénieur Etudes/R&D



Pourquoi avez-vous rejoint Ecologic :

« Ingénieur-juriste de l'environnement de formation initiale, mes carburants préférés sont la responsabilité sociétale des organisations et l'économie circulaire. Rejoindre Ecologic c'est accompagner les entreprises vers plus de RSE, plus d'économie circulaire et de meilleures pratiques de gestion des déchets. »

Qu'est-ce que votre fonction vise à apporter à Ecologic aujourd'hui ?

« Historiquement constitué autour de gros producteurs d'équipements électriques, Ecologic n'avait pas autant développé sa culture de la distribution que celle des producteurs et souhaitait renforcer ses propositions vers les acteurs des chaînes d'approvisionnements. La distribution est un monde en évolution constante et rapide, et le développement du e-commerce soulève des questions de récupération des déchets auxquelles ma fonction va contribuer à répondre. »

Etienne RUTH • Chargé Relation Distribution & Développement Nouveaux Marchés

UN LIEU DE TRAVAIL RÉORGANISÉ EN COHÉRENCE

Avec l'arrivée des nouveaux collaborateurs, les bureaux ont été réorganisés pour contribuer à la cohésion des équipes, améliorer l'aménagement des espaces de travail pour réduire les nuisances (bruit, circulation). Il s'agit d'un axe en constante évolution pour répondre aux besoins et apporter au mieux un confort au travail (écrans, séparateurs de bureau, sièges, etc.).

Dès 2019, Ecologic commençait à préparer les modalités du télétravail, question plus que jamais actuelle en 2020 dans le contexte sanitaire. Un sondage a déjà été réalisé auprès des collaborateurs pour évaluer leurs besoins en équipement informatique et les accompagner pour améliorer notamment, leur connexion réseau. Il s'agit d'une première étape.



Quelques temps forts de l'année 2019

JANVIER

- Adhésion à ORÉE
- Présence aux rencontres éco-organismes & Collectivités Locales organisées par Amorce



MARS

- Le premier des trois ateliers du grand débat organisés par Ecologic, Screlec & Valdelia
- Soutien au projet de Vinci Immo pour l'aménagement d'un éco-quartier à Nice
- Participation à IT Partners



AVRIL

- Ouverture des travaux pour une filière dédiée à la micromobilité en partenariat avec FP2M et SCRELEC
- Présence au salon RESTAU'CO dédié à la restauration collective en auto gestion
- Présence au salon des achats et de l'environnement de travail
- Lancement d'une étude pour ajuster le dispositif de collecte des cuisines professionnelles

JUIN

- Participation au **Meetup GreenTech verte du MTES** et au lancement de la charte du numérique responsable par l'Institut du Numérique Responsable

JUILLET

- Opération spéciale en partenariat avec REJOUÉ : Curation et caractérisation « MULTIFLUX de Jouets »
- Visite du site INNOREC du groupe DERICHEBOURG dédié au traitement des déchets INOX
- Opération « TRI EN SEINE » de Collecte fluviale multiflux à Paris
- Audition par la rapporteure de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire au Sénat

NOVEMBRE

- Audition par la commission Développement durable de l'Assemblée Nationale sur la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire
- Formation des acteurs de l'ESS sur la norme réutilisation
- Participation à @waste-world à Francfort
- Première visite de site de traitement qui débouchera sur la création de notre "Tour de France du Réemploi & du Recyclage" ouvert à tous les acteurs, dès 2020 : Dépollution et valorisation du gros électroménager froid par Refinal Industries (Groupe Derichebourg Environnement)
- Lancement officiel de l'expérimentation d'un nouveau mode de collecte en zone urbaine dense : « Ecologic avec Yoyo »
- 2ème et dernier contrôle périodique par EY de l'agrément ménager 2015-2020
- Organisation d'un voyage d'étude pour une délégation public/privé de Côte d'Ivoire en partenariat avec le MEDEF international

SEPTEMBRE

- Travaux préparatoires à la création de la future filière MOBILITE avec FP2M
- Renforcement du service Valo Resto Pro® avec le lancement d'un nouveau contrat type de collecte et l'extension du réseau de points d'apport (+ de 300 points en France) dédié aux installateurs, en partenariat avec des opérateurs spécialistes du recyclage des cuisines professionnelles

OCTOBRE :

- Ecologic aux 15^e Assises Nationales des Déchets
- Publication de l'étude sur les téléphones mobiles financée par les éco-organismes et pilotée par l'AFNUM
- Lancement de la seconde campagne nationale Ensemble Recyclons !
- Lancement d'une étude comportementale
- Rencontre annuelle des Producteurs avec la participation de Guillaume Pitron, auteur de « La guerre des métaux rares : la face cachée de la transition énergétique et numérique »

DÉCEMBRE

- Soutenance de la thèse de recherche de Rachel Horta sur l'élaboration d'indicateurs pertinents pour la filière DEEE
- Exploration terrain au Sénégal dans le cadre des recherches menées sur les exports illégaux de DEEE

Mais que sont les DEEE ?

Ecologic est un des deux éco-organismes généralistes, agréés par l'État pour la prévention, la collecte, la dépollution et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques, que vous retrouvez souvent sous les acronymes DEEE ou D3E.

AVANT TOUT, QU'EST-CE QU'UN DEEE ?

« On entend par déchet, toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire. »
(Article L541-1-1 du Code de l'environnement)

Généralement, les équipements électriques et électroniques (EEE) sont tous les appareils qui fonctionnent grâce à des courants électriques ou des champs électromagnétiques. Ils sont soit alimentés par des piles ou des accumulateurs, soit reliés au secteur par des prises électriques.
(Article R543-172 du Code de l'environnement)

En fin de vie, ils deviennent ces fameux Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (DEEE).

LES PETITS NOUVEAUX

Depuis le 15 août 2018, de nouveaux produits sont entrés dans le champ d'application de la réglementation française des DEEE et notamment :

- les groupes électrogènes ;
- les pièces détachées qui répondent à la définition des EEE ;
- les cartouches d'impression ;
- les luminaires y compris ménagers ;
- le matériel électrique comme les prises et les interrupteurs ;
- les Engins de Déplacement Personnels motorisés qui se sont développés très rapidement (trottinettes, hoverboards, vélos électriques, etc.)
- les objets connectés non couverts par une autre réglementation des déchets

EXEMPLES D'ÉQUIPEMENTS CONCERNÉS DANS LE CADRE DE NOS AGRÉMENTS



Équipements
informatiques



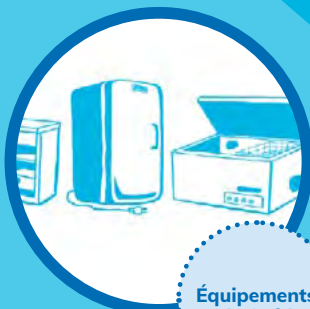
Équipements
de sport
et loisirs



Équipements
de bricolage
et outillage



Distributeurs
automatiques



Équipements
du froid



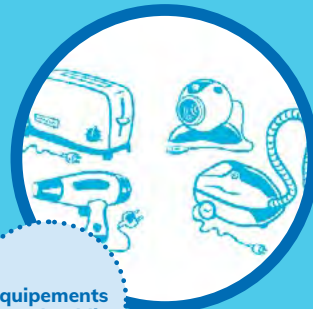
Équipements
de génie
climatique



Équipements
de cuisine



Cartouches
et toners
d'imprimante



Équipements
Grand Public

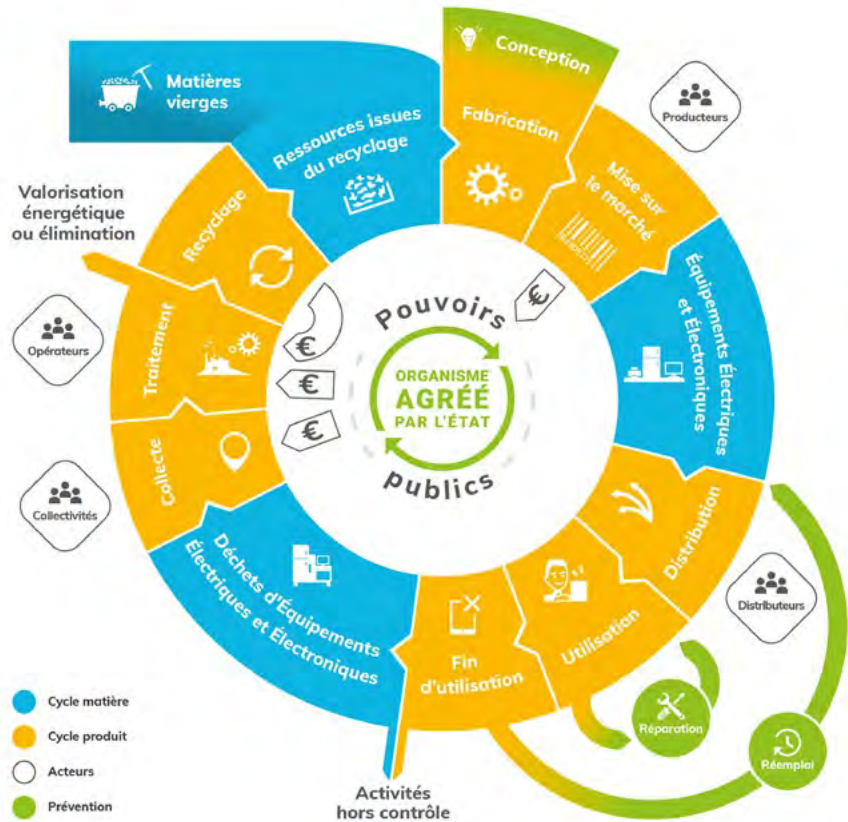
Ecologic au cœur des parties prenantes

AU COEUR DES ENJEUX DE NOTRE FILIÈRE

A travers son activité, Ecologic est lié à l'ensemble des acteurs de la filière des équipements électriques et électroniques et des déchets qui en sont issus. En premier lieu, nous retrouvons les pouvoirs publics, nous retrouvons les producteurs, distributeurs, collectivités et opérateurs de la prévention, de la collecte et du traitement dont des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

Afin de mener à bien les missions qui lui sont confiées, Ecologic est également en lien avec des acteurs incontournables de l'économie circulaire : les organisations professionnelles et syndicats, les détenteurs de déchets (notamment les entreprises et administrations), les associations de protections, ainsi que l'organisme coordonnateur et les autres éco-organismes.

Au travers de ces multiples interactions, il s'agit pour Ecologic de comprendre les besoins et attentes de ses différentes parties prenantes, et d'aider chaque acteur à agir pour la mise en place d'une économie circulaire performante où chacun a sa place.



REFLEXION PARTICIPATIVE : 3 ATELIERS DU GRAND DEBAT ORGANISÉS AVEC SCRELEC ET VALDELIA

Entre mars et juin 2019 et en lien avec les éco-organismes Screlec et Valdelia, Ecologic a mobilisé les acteurs de la filière dans le cadre du Grand Débat national lancé par le Président de la République. Les éco-organismes étaient sollicités pour réaliser des consultations auprès d'un large public autour de la mise en œuvre de la Feuille de Route d'Économie Circulaire (FREC).

Pour les trois éco-organismes, il s'agissait de profiter de la dynamique résultant du Grand Débat pour enrichir et accélérer le déploiement de l'économie circulaire sur tout le territoire français. Ces échanges avaient vocation à intégrer les remontées du Grand Débat dans le projet de loi sur l'économie circulaire attendu pour l'été 2019. Les différents acteurs de la filière se sont retrouvés autour de principes communs : écoute, dialogue constructif, prospective et force de proposition.

Nous sommes heureux d'avoir pu initier cette réflexion commune dans un modèle jusqu'ici fortement cloisonné malgré des enjeux et intérêts communs. Une batterie de propositions a ainsi été portée auprès des pouvoirs publics.



« Dans un contexte environnemental et social au premier plan des préoccupations des entreprises, il était indispensable d'organiser des rencontres interfilières afin de travailler mutuellement sur un cadre commun à mettre en œuvre pour la prochaine décennie.

Ces rencontres opérées avec l'ensemble de nos parties prenantes étaient nécessaires pour faire émerger de nouveaux modèles co-construits sur le sujet de l'économie circulaire. Être à l'écoute des propositions émises par des structures de tout horizon est ce qui nous permettra de créer de nouvelles alliances. Ces différents acteurs de l'économie circulaire ont davantage envie de coopérer entre eux et sont tous favorables à une loi ambitieuse qui permette à la France de devenir le champion européen de la prévention des déchets et du recyclage.

Force est de constater que les objectifs de l'alliance ont été atteints à travers des propositions concrètes que nous avons pu présenter au cabinet du ministre de la Transition écologique et solidaire. »

Emmanuel TOUSSAINT D'AUVERGNE • Directeur général de [Screlec](#)



« Face aux défis du futur, il est essentiel de croiser nos visions de l'économie circulaire. Malgré les spécificités de nos filières, de nombreux points communs existent. Rapportées aux plus hautes autorités de l'État, nos propositions et réflexions dessinent un avenir commun et sont aujourd'hui une force constructive qui, aux côtés des Pouvoirs Publics, va permettre l'émergence du temps 2 des filières que nous animons. »

Arnaud HUMBERT-DROZ • Président exécutif, [Valdelia](#)



Co-construire avec les acteurs de la filière

ENTRETIEN THIERRY MEUNIER, PRÉSIDENT DES ASSISES NATIONALES DES DECHETS

La 15^e édition des Assises Nationales des Déchets s'est tenue à Nantes les 2 et 3 octobre 2019. Comme tous les deux ans depuis trente ans, les acteurs du monde des déchets s'y sont retrouvés : État, collectivités territoriales, entreprises, ONG, et Ecologic, bien sûr. Thierry Meunier, qui les préside depuis six ans, en dresse le bilan.

Alors que le Parlement débattait de la Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, vous avez choisi comme thématique des Assises : « Déchets et ressources : contraindre ou inciter ? ». Quelle est votre préférence ?

« C'est un vrai débat. Faut-il continuer à voter des lois, réorganiser une fois de plus la technostructure française, et redimensionner la police qui l'accompagne ? Ou au contraire, inciter par des modalités financières la réintroduction des matières dans les processus industriels ? La loi anti-gaspillage va dans le bon sens, et je l'appelle de mes vœux depuis quarante ans. Mais il existe aussi une multitude de mécanismes incitatifs faciles à mettre en œuvre pour enclencher des cercles vertueux. Il faut faire confiance à l'initiative citoyenne et collective. »

Comment s'est passée cette quinzième édition ?

« 800 personnes ont fait le déplacement à Nantes, c'est un beau succès qui montre que les Assises n'ont rien perdu de leur attractivité. Les jeunes diplômés y développent leur réseau,

les responsables échangent sur leurs bonnes pratiques. Nous avons introduit une nouveauté à la fin de la première journée : les speed meetings innovation. Nous sélectionnons des projets et leurs porteurs viennent les vendre sous la forme d'un sketch de trois minutes. Je l'anime avec beaucoup de gourmandise ! »

Vous avez aussi animé l'atelier « Le numérique n'est plus une option ». Quelle position y avez-vous défendue ?

« Je considère que les outils numériques sont très utiles à tous les niveaux du traitement des déchets. Ils optimisent les consommations d'énergie. Ils améliorent la traçabilité, fondamentale dans le monde du déchet électronique pour en tracer la dangerosité. On n'imagine plus un chauffeur sans son smartphone pour optimiser ses tournées de collecte. Les puces collées sur les bennes permettent une gestion en temps réel, évitent les bordereaux en papier, garantissent la conformité des lots. Les applications sont infinies ! »

Quel rôle les territoires peuvent-ils jouer dans le développement de l'économie circulaire ?

« Ils sont clairement l'échelle la plus pertinente. Tout ce qui peut être réalisé en local de manière intelligente est bon à prendre, pour éviter de trimballer de la matière et de gaspiller du temps en transport. Voyez le fabricant de tuiles Edilians : pour produire ses tuiles, il a besoin d'un gisement d'argile et d'un four. Pourquoi ne récupérerait-il pas des combustibles solides dans sa zone de chalandise pour alimenter son four ? Raisonner à une échelle locale a donc du sens. L'économie circulaire exige de l'agilité, de la pertinence, de l'audace. »

ECOLOGIC ET LE RÉSEAU NATIONAL DES RESSOURCERIES : UN PARTENARIAT GAGNANT

En novembre 2019, Ecologic et le Réseau National des Ressourceries, qui compte 160 structures adhérentes indépendantes, ont effectué un Tour de France des ressourceries. Leurs objectifs étaient multiples : dresser un état des lieux des partenariats locaux avec Ecologic, mieux comprendre les pratiques de collecte et de valorisation des DEEE, cibler leurs atouts et leurs points forts, identifier les axes de progrès possibles pour encourager le développement de la collecte et de la filière de réemploi des DEEE.

Au sein de chaque région, les associations régionales du réseau ont donc organisé un temps d'échanges en présence de conseillers techniques régionaux d'Ecologic. Y étaient conviées les ressourceries locales, mais aussi d'autres acteurs du réemploi, qu'ils soient ou non membres du réseau.

Au total, 9 rencontres ont été organisées, 72 structures y ont participé, dont 59 structures de réemploi, soit un taux de présence acceptable de 31 % des structures invitées.

Ce Tour de France a été complété par une grande enquête auprès des ressourceries adhérentes du réseau, qui ont toutes des

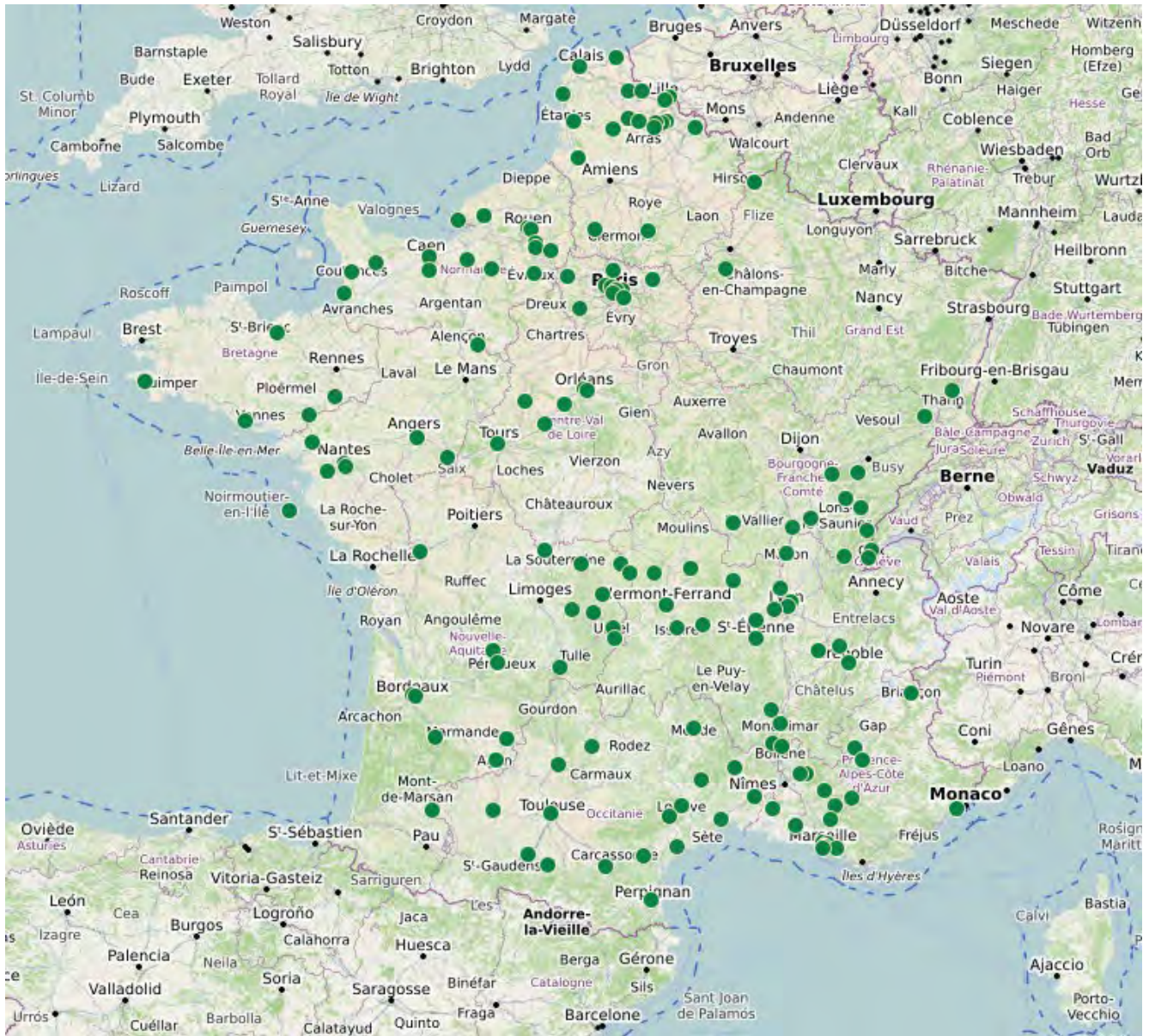
compétences et des modes de fonctionnement différents, le Réseau n'étant pas une franchise mais un engagement concrétisé par le respect d'une charte qui garantit la mise en place d'actions de sensibilisation du grand public au réemploi.

Un long questionnaire a été envoyé à l'ensemble des structures, pour mieux connaître leurs activités, comment elles collectent et valorisent les DEEE, comment elles communiquent autour de leurs actions, leurs pistes d'amélioration, leurs difficultés éventuelles dans la vente, la traçabilité des DEEE, etc.

104 structures ont répondu, un résultat que Cyrille Berge, administrateur et vice-président du Réseau des Ressourceries National, juge « très positif en termes de réactivité ».

Les conclusions du Tour de France et de l'enquête inspireront les actions qui composeront le prochain programme triennal du Réseau, de 2020 à 2022, dont Ecologic sera partenaire. Cyrille Berge ajoute : « Ces deux démarches ont permis de resserrer les liens entre les conseillers techniques d'Ecologic et les structures, c'est très vertueux. À partir du moment où on se comprend mieux, on travaille mieux ensemble. »







2 ÉCOLOGIC EN ACTIONS



2 ECOLOGIC EN ACTIONS

Accompagner nos producteurs

En 2019, plus d'un milliard d'équipements électriques et électroniques¹ ont été mis sur le marché français pour être utilisés par des ménages ou des professionnels. Les producteurs sont tenus responsables par la loi, de la gestion des déchets qui en sont issus, de leur collecte et de leur recyclage. Le principe est le suivant : le producteur, au sens de la réglementation, celui qui fabrique, qui distribue à sa propre marque ou qui importe un produit doit prendre en charge sa fin de vie. Les producteurs doivent ainsi financer, organiser, mettre en place les solutions de collecte, de réutilisation ou de recyclage appropriées pour leurs produits.



Ecologic aide les producteurs à répondre aux différentes exigences administratives et opérationnelles et à leurs évolutions. Une équipe de 6 personnes, un service dédié aux relations producteur et des responsables de secteur d'activité accompagnent les producteurs dans la mise en œuvre de leurs obligations et la façon d'être acteur de leur responsabilité.

1. soit +8% par rapport à 2017 - Rapport ADEME (Sept. 2019), Équipements Électriques et Electroniques Données 2019

CE QUE DIT LA LOI :

En France, la responsabilité élargie des producteurs (REP) existe depuis 1975 et est codifiée dans l'article L. 541-10 du code de l'environnement. La filière des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques) existe depuis plus de 10 ans et a permis de mettre en place une industrie de collecte et de traitement à haute qualité environnementale.

Bien que fondée sur la responsabilité individuelle du producteur, la REP peut être assurée de manière collective au travers d'un éco-organisme. Les filières REP ont prouvé leur utilité pour la prévention et la prise en charge des déchets issus de certains types de produits.

LES 3 OBJECTIFS PRINCIPAUX DES FILIÈRES À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS :

- développer le recyclage de certains déchets et augmenter leur performance de recyclage
- décharger les collectivités territoriales de tout ou partie des coûts de gestion des déchets et transférer le financement du contribuable vers le consommateur
- internaliser dans le prix de vente du produit neuf les coûts de gestion de ce produit une fois usagé afin d'inciter les fabricants à s'engager dans une démarche d'écoconception.

Source : ADEME

DES ÉVOLUTIONS MAJEURES ONT ÉTÉ INITIÉES EN 2019 :

A l'état de projet en 2019, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (LAGEC) a été adoptée depuis. Les textes parus au Journal Officiel en février 2020, ont acté le renforcement de la responsabilité élargie des producteurs. Les évolutions notables prévues et confirmées sont les suivantes :

La création de nouvelles filières REP

Tout d'abord, la loi crée de nouvelles filières REP et étend le périmètre de certaines filières existantes. Ainsi en 2022, 3 nouvelles familles de produits seront concernées : les jouets, les articles de sport, ainsi que les articles de bricolage et jardinage. Certaines sont déjà couvertes par la filière DEEE certains de ces produits sont électriques, cependant elles représenteront autant d'opportunités de créer des synergies interfilières en imaginant par exemple, la mutualisation des collectes.

La révision de la gouvernance des éco-organismes

La loi promulguée prévoit la création de Comités des parties prenantes au sein des éco-organismes. Les parties prenantes auront un droit d'accès à certaines informations détenues par les éco-organismes pour l'accomplissement de leur mission telles que le montant des contributions, les conditions d'attributions des marchés, l'attribution des financements au titre de la R&D, etc. Les comités des parties prenantes délivreront un avis consultatif.

L'élargissement des objectifs et missions

Par rapport aux objectifs décrits ci-avant, la loi précise et élargit les missions des filières REP. Les nouvelles dispositions mettent l'accent sur la prévention des déchets notamment l'éco-conception, l'allongement de la durée de vie des produits ou encore le réemploi, la réutilisation et la réparation.

Précisions sur les obligations de financement des filières REP

Dans la lignée de ces nouvelles missions, la loi précise que la REP doit non seulement couvrir les coûts de collecte et de traitement des déchets mais également les coûts de prévention ou encore de ramassage des dépôts sauvages. Pour les filières à fort potentiel de réemploi et de réparation, des fonds spécifiques doivent être créés et dédiés à ces activités. Un minimum de 5% des contributions reçues seront fléchées vers ce fonds réemploi. La filière DEEE est concernée, au même titre que les filières meubles ou encore les jouets et articles de sport.

Des moyens de contrôle renforcés

La loi adoptée définit le principe d'une redevance payée par les entreprises soumises à la REP ou leur éco-organisme, dont le montant est fixé par décret. Cette somme est allouée à l'ADEME pour lui permettre de financer de nouveaux postes qui auront pour mission d'assurer le suivi et le contrôle des filières. Toute infraction constatée pourra entraîner une amende administrative et peut se traduire, dans certains cas, par des peines d'emprisonnement.

LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS EN 3 QUESTIONS BERTRAND REYGNER, DIRECTEUR DES RELATIONS INSTITUTIONNELLES & TECHNIQUES D'ECOLOGIC



Concrètement, quels sont les impacts de l'évolution de la REP sur les producteurs ?

« Le périmètre évolue significativement. En particulier, il est demandé aux producteurs et à leurs éco-organismes d'agir spécifiquement dans le domaine de la prévention des déchets. Cette mission existait préalablement, notamment en lien avec l'éco-conception et la réutilisation mais l'essence même de la REP et du rôle de l'éco-organisme était d'assurer la « voiture-balai » du déchet et de travailler par l'éco-conception à la diminution de l'impact environnemental des déchets issus des produits concernés. Des objectifs spécifiques vont être assignés aux producteurs et éco-organismes, des fonds spécifiques sont créés et les producteurs et leurs éco-organismes vont devoir travailler sur des plans de prévention et d'éco-conception notamment... »

Comment Ecologic accompagne-t-elle les producteurs face à ces évolutions ?

« Tout d'abord, Ecologic informe régulièrement ses adhérents sur les attendus et les analyses de ces évolutions et répond à toute question à ce sujet. Ecologic organise des rencontres et diffuse des contenus d'informations spécifiques à ce sujet. Par ailleurs, notre métier étant de mettre en œuvre les services et solutions nécessaires pour que les producteurs soient en conformité avec leurs obligations en matière

de REP, nous travaillons avec nos adhérents, leurs fédérations professionnelles, les pouvoirs publics et différentes parties prenantes à la définition des modalités de mises en œuvre de ces évolutions. »

Quelle est la vision portée par Ecologic sur les évolutions de la REP ?

« La REP est, et devient d'autant plus un outil essentiel de la mise en œuvre d'une économie circulaire performante. L'intention du législateur est de faire de la REP, et en particulier des éco-organismes, les acteurs du changement de l'économie linéaire à l'économie circulaire, nous devons accompagner nos producteurs, leur chaîne de valeur et les différentes parties prenantes dans cette transformation et construire avec eux les dispositifs nécessaires où la REP et l'éco-organisme peuvent agir. »



La Rencontre Producteurs, le 15 octobre 2019

Dans un contexte riche en évolutions, Ecologic a souhaité réunir les metteurs en marché pour échanger sur les défis à venir, partager des expériences et des solutions. Nous avons ainsi organisé comme chaque année, notre Rencontre des Producteurs en renouvelant son format : une matinée d'information ouverte à tous les metteurs sur le marché, suivie d'une après-midi de co-construction réservée aux adhérents autour de la gouvernance d'Ecologic afin de mieux appréhender comment Ecologic peut accompagner ses adhérents dans le cadre de leur responsabilité élargie de producteur.

Ce fut l'occasion d'interagir directement entre producteurs sur les enjeux et d'exprimer leurs besoins en lien avec le nouveau cadre à venir.

Les groupes de travail en intelligence collective ouverts exclusivement à nos adhérents ont quant à eux, permis de renforcer les liens tissés avec nos membres et d'initier une démarche de gouvernance participative. En effet, Ecologic fonde l'ambition de penser la filière et son fonctionnement avec les producteurs, au plus près de leurs attentes pour assurer leurs responsabilités.

C'est dans les locaux de la FICIME (Fédérations des Entreprises Internationales de la Mécanique et de l'Électronique) que nos intervenantes et intervenants ont échangé sur le Projet de Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (LAGEC) à l'occasion de la première table-ronde. Rachel Dethier (FICIME), Caroline Marcouyoux (AFNUM), Maître Emma Babin (Gossement Avocats) et Armelle Philippart (Secimpac) sont revenues sur les évolutions concrètes du projet de loi sur la REP



avant de souligner quelques points de vigilance et de rappeler la position de précurseur de la France sur ces sujets.

Une deuxième table-ronde a permis d'entrer plus en détails dans les spécificités de la filière DEEE et d'illustrer quelques pratiques innovantes en matière de collecte et de traitement. Entre autres, le nouveau service Valo Resto Pro® d'Ecologic, développé en partenariat avec le SYNEG et les opérateurs qui permet une collecte mutualisée de plusieurs flux de déchets.

Nous avons souhaité placer la collaboration (intelligence collective, identification des besoins, partage de bonnes pratiques) au cœur de ces Rencontres Producteurs. L'événement s'est d'ailleurs inscrit dans la dynamique du E - Waste Day, journée européenne porte par le WEEE Forum.

Impliquer nos producteurs

Dans un contexte de développement extrêmement rapide, la micro-mobilité a connu une petite révolution en 2019. Les engins de déplacement personnel dits « EDP » se multiplient et nombreux sont les nouveaux acteurs à se positionner sur ce marché. Au cœur des enjeux sociétaux, économiques, environnementaux, cette mobilité douce est aussi source d'inquiétudes au premier rang desquelles le recyclage des appareils électriques, en particulier des trottinettes et de leurs batteries dites « industrielles ».

Face à ces évolutions récentes, l'enjeu est de taille : accompagner les metteurs en marché d'Engins de Déplacement Personnel Motorisés (EDPM) pour répondre à leurs obligations relatives au recyclage des Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (DEEE).

Après avoir mené une étude de marché sur les Engins de Déplacement Personnels, Ecologic s'est d'abord rapproché de la Fédération des Professionnels de la Micro-Mobilité (FP2M) puis de Screlec afin de travailler en synergie

sur la collecte et le traitement des Engins de Déplacement Personnel Motorisés (EDPM) pour trouver les meilleures réponses à ce nouveau besoin. Cela s'est traduit par la mise en place d'un guichet unique pour la déclaration de mises sur le marché, la collecte des EDPM et des batteries industrielles à l'intention des adhérents de la FP2M, Ecologic et Screlec.

Dès 2019, deux acteurs majeurs du free-floating en France (CIRC et TIER GmbH) ont rejoint les adhérents d'Ecologic, engagés depuis plusieurs années sur les enjeux de technologie responsable.

**COMPRENDRE LE
PROCESSUS DE
RECYCLAGE 360°**



Jocelyn Loumeto est délégué général de la Fédération des professionnels de la micro-mobilité (FP2M), qui réunit 35 acteurs des nouvelles mobilités (fabricants, importateurs, réparateurs, formateurs, loueurs, assureurs). Il a monté avec Ecologic une nouvelle filière de recyclage pour les produits de ce secteur.



« Dès la création de **FP2M** en 2017, nous nous sommes interrogés sur la gestion de la fin de vie des engins de micro-mobilité (trottinettes, gyroroues, overboards, etc.), et sur le modèle économique à mettre en place, avec des simulations sur les volumes. En 2019 par exemple, sur un total de 478 000 objets en circulation, nous avons évalué à 40 000 le nombre d'objets à traiter en déchets, soit 40 tonnes environ pour 2020, le volume restant devant s'étaler sur les trois années suivantes.

Nos engins ne sont pas plus compliqués à recycler qu'un vélo : ils sont constitués à 95 % de ferraille et sont des DEEE, qui se récupèrent très bien. Le point le plus délicat concerne la batterie. Nous avons donc monté une filière de recyclage avec deux éco-organismes, Ecologic pour la ferraille et des DEEE, et Screlec pour les batteries, qui sont régis par des réglementations différentes.

Le défi consistait à simplifier la vie de nos adhérents pour qu'ils n'aient qu'une seule déclaration de mise sur le marché à remplir. Avec l'aide d'Ecologic et Screlec, nous mettons en place un portail unique pour la déclaration, qui est ensuite envoyée aux deux éco-organismes. C'est déjà un processus complexe en soi !

Ecologic a fait évoluer son barème pour mieux prendre en compte la spécificité de nos flottes et adapter sa tarification. Cette filière mutualisée va donc monter le niveau général de qualité et de prise en compte des questions environnementales.

Aujourd'hui, elle fonctionne. Grâce à notre travail, nos adhérents ont pu s'affilier auprès d'Ecologic et de Screlec pour leur déclaration. Nous prévoyons d'atteindre notre vitesse de croisière en 2021. »



Nicolas Gorse est directeur général France de DOT, opérateur de micro-mobilité.

« Dès son lancement, **Dott** a été l'un des premiers acteurs de la micro-mobilité à s'inquiéter de la fin de vie de sa flotte de trottinettes, et a versé à Ecologic sa cotisation de mise sur le marché

Aussi, quand la FP2M a lancé une réflexion sur la mise en place d'une filière dédiée à la micro-mobilité, nous avons immédiatement soutenu cette démarche. Pour nous, grâce à la mobilisation du secteur et d'Ecologic, qui en a été un acteur clé, elle est le système le plus cohérent et le plus sain.

Aujourd'hui cette filière mature démontre par la preuve sa raison d'être. Elle nous aide à pérenniser notre développement et à le rendre compatible avec les objectifs de la ville durable.

Rappelons enfin que cette filière est une première mondiale, qui nous rend tous très fiers : nous sommes convaincus que la micro-mobilité est un progrès pour l'environnement. »



Anticiper les mutations

Le projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire a été en 2019, une étape clé de la transition écologique et solidaire. La loi éponyme promulguée en février 2020 est la conséquence d'un modèle économique linéaire, « fabriquer-consommer-jeter », qui se heurte fatalement à l'épuisement des ressources de la planète. Les éco-organismes comme le nôtre agissent dans le sens du développement d'un modèle d'économie circulaire : éco-conception et durée de vie plus longue pour nos produits, gaspillage limité, recyclage et recyclabilité étendus pour transformer nos déchets en ressources.

Pour Ecologic, une gestion responsable et juste des déchets est un enjeu environnemental, social, économique et technologique vital pour le développement d'une production et d'une consommation durables. C'est pourquoi nous anticipons les évolutions législatives et les mutations sociétales pour être au plus près des attentes de la société et des besoins de nos producteurs.

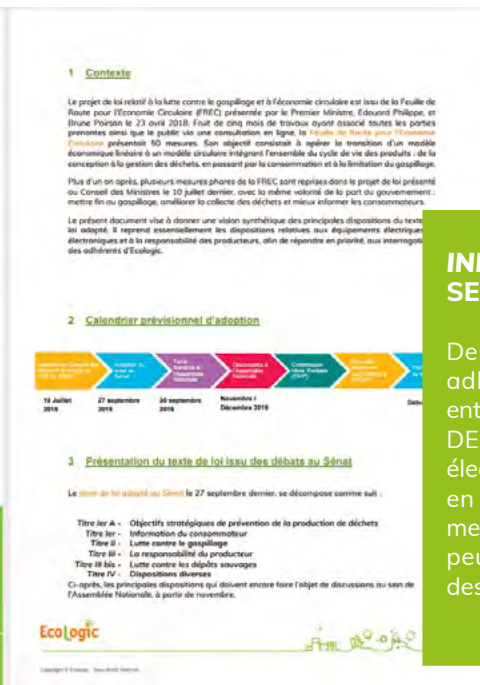
CE QUE DIT LA LOI :

Présenté par Brune Poirson le 10 juillet 2019 en Conseil des Ministres, le projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire se déclinait en 4 orientations :

- stopper le gaspillage pour préserver nos ressources ;
- mobiliser les industriels pour transformer nos modes de production ;
- informer pour mieux consommer ;
- améliorer la collecte des déchets pour lutter contre les dépôts sauvages.

Les 6 mesures phares de la loi adoptée en 2020 selon Brune Poirson, Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire :

- La fin progressive du plastique à usage unique avec une mise en œuvre dès 2021 ;
- Un logo unique pour le tri (Triman) ;
- Les produits non alimentaires invendus seront donnés ou recyclés ;
- Chaque consommateur pourra savoir en un coup d'oeil si son produit est réparable ;
- Dès 2022, il sera possible d'acheter des médicaments à l'unité en pharmacie ;
- L'interdiction, dès 2023, de l'impression systématique des tickets de caisse, carte bancaire, distributeurs d'argent et bons d'achat.



INFOLOGIC, UN OUTIL AU SERVICE DES PRODUCTEURS

Depuis 10 ans, InfoLogic apporte aux adhérents les informations utiles qui entrent dans le champ de la gestion des DEEE, de l'industrie des équipements électriques et électroniques, mais aussi en lien avec tous les éléments réglementaires, économiques ou fiscaux qui peuvent avoir un impact sur l'activité des producteurs.

Ecologic est par essence une organisation dont la vocation est de mettre en place les solutions qui permettent aux producteurs d'assumer leur responsabilité élargie sur les produits qu'ils mettent en marché. La première chose est d'assurer un suivi et une analyse poussée des évolutions du cadre législatif et réglementaire de cette responsabilité et de comprendre les attendus des différentes parties prenantes : nos adhérents, leurs clients (chaînes de distribution et utilisateurs), les citoyens, les collectivités territoriales, les associations de protection de l'environnement et des consommateurs, les opérateurs.

De cette veille active et des nombreux échanges avec les parties prenantes, il s'agit alors d'informer nos adhérents et d'étudier les différentes conséquences et modalités de mise en œuvre, en lançant les études et analyses nécessaires. À partir de ces travaux, Ecologic co-construit avec ses adhérents la réponse opérationnelle à donner. Charge ensuite à notre éco-organisme de fournir les services adaptés et d'accompagner ses adhérents sur tout sujet qui relèverait davantage du périmètre du producteur mais sur lequel nous pouvons aider.

Une année de collecte en chiffres

ASSURER LA COLLECTE DES DÉCHETS
ISSUS DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET
ELECTRONIQUES



2 076
producteurs
adhérents



8 375
points de collecte
ménagers
et professionnels

+ 16%

de DEEE collectés
en 2019 par
Ecologic



367 794
tonnes
d'équipements
ménagers

470 254
tonnes d'équipements
mis sur le marché

102 460
tonnes
d'équipements pro

dont



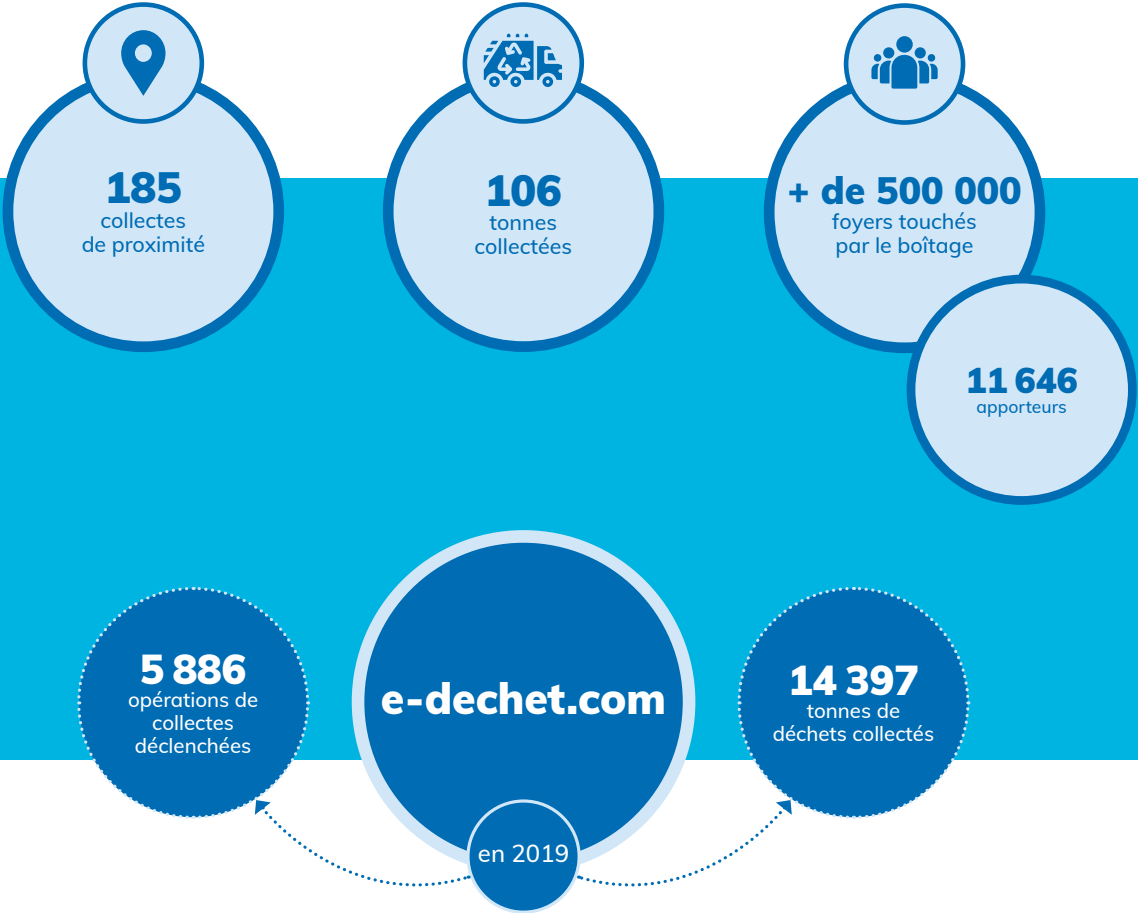
171 146
tonnes
de DEEE ménagers

194 298
tonnes de déchets
collectés

23 152
tonnes
de DEEE pro

dont

ORGANISER LES CANAUX POUR FAIRE PROGRESSER NOTRE COLLECTE DES DÉCHETS



DE NOUVELLES IDÉES POUR COLLECTER NOS DÉCHETS

Conformément à nos objectifs et notre ambition de recycler ou donner une seconde vie à un maximum de déchets, notre éco-organisme propose chaque année de nouvelles solutions de collecte.

Bornes de collecte des petits appareils ménagers usagés dans les villes, collecte flu-viale, actions de collecte caritatives, nous multiplions les leviers et les opportunités de collecte. Autant d'actions qui contribuent à éviter un mauvais geste, dépolluer nos biens communs ou encore diffuser une culture du bon geste de tri.

Une organisation repensée pour répondre aux enjeux du terrain et garantir nos missions de base

Nos différentes actions nous ont permis de faire progresser notre collecte de 16% en 2019.

Ce renforcement de la collecte est indispensable pour remplir les objectifs édictés par les pouvoirs publics et satisfaire notre volonté d'accompagner au quotidien la mise en œuvre d'une économie circulaire.

UNE RÉORGANISATION DE LA DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT

Ecologic a fait un choix fort en 2019 en regroupant au sein d'une même direction du développement la relation producteurs et le développement de la collecte.

L'objectif : favoriser les rencontres et échanges entre les acteurs de la filière (fabricants, distributeurs, opérateurs, recycleurs, acteurs de l'ESS, etc.), mais aussi soutenir l'engagement individuel des producteurs dans l'économie circulaire, par le principe cher à Ecologic de "producteur-acteur". La rencontre organisée le 28 novembre 2018 entre 30 partenaires sur le site de traitement de Derichebourg à Bruyère Sur Oise en est une illustration.

DÉCOUVRIR LES
COORDONNÉES DE VOTRE
RESPONSABLE RÉGIONAL



Une visite de terrain pour partager les questions, les défis et les réponses

UNE APPROCHE SECTORIELLE PRIVILÉGIÉE

Dans le cadre de notre relation aux producteurs, nous avons développé une approche plus « sectorielle » afin d'apporter des propositions et des solutions toujours plus adaptées aux enjeux spécifiques.

Nous avons mis en œuvre cette approche dans plusieurs secteurs :

- dans le cadre de nos agréments professionnels, nous avons adressé les secteurs génie climatique, cuisines professionnelles ou encore les secteurs de l'impression et de l'IT ;
- nous avons ouvert trois nouveaux chantiers pour accompagner plus spécifiquement les secteurs de la mobilité, du bricolage, du sport et du jouet. Nous sommes notamment fiers du lancement de la filière micro-mobilité en partenariat avec la FP2M et SCRELEC.



Participation d'Ecologic au Salon Handicap, Emploi & Achats Responsables

PROMOUVOIR LE RÉEMPLOI ET LA RÉUTILISATION : L'ENGAGEMENT « PRODUCTEURS-ACTEURS »

2019 a permis de relancer une nouvelle dynamique autour de la prévention et de la collecte des DEEE. L'opération producteurs-acteurs a généré près de 5 000 tonnes d'équipements électriques et électroniques réemployés et réutilisés voire traités grâce aux différents dispositifs de reprise mis en place par nos adhérents. Cette année 2020 doit confirmer cette tendance, cohérente avec les attendus de la nouvelle loi anti-gaspillage pour une économie circulaire.

Les salons, comme ici comme ici le Salon Handicap & Achat, sont une occasion de rencontrer les acteurs de notre filière. Pour notre éco-organisme, ce sont des espaces privilégiés de rencontres, d'écoute des besoins et de mise en lien entre acteurs de cette même chaîne de valeur.

Les + d'e-dechet.com en 2019

UN OUTIL EN PLEINE CROISSANCE

e-dechet.com, véritable déchèterie en ligne pour les DEEE, est un service d'Ecologic permettant aux entreprises et administrations, détentrices de DEEE d'en assurer la bonne gestion en demandant leur enlèvement ou en les déposant au point d'apport à proximité.

Après s'être offert une deuxième jeunesse avec la mise en ligne d'une nouvelle version en 2018, e-dechet.com a connu une forte croissance de son utilisation. 5886 demandes d'enlèvement ont été réalisées en 2019 sur la plateforme, soit une augmentation de près de 45% par rapport à l'année 2018. Autre preuve de son développement, nous avons enregistré sur e-dechet.com, 973 nouveaux utilisateurs en 2019.

TROIS NOUVELLES FONCTIONNALITÉS POUR FACILITER L'USAGE DE NOTRE PLATEFORME

Chaque année, nous sommes animés par la volonté d'améliorer et de faciliter la visite et la navigation des usagers sur la plateforme.

Suite à de nombreux échanges avec nos utilisateurs, nous avons conçu et ajouté en 2019 trois fonctionnalités importantes :

- la page statistique : elle offre une vision agrégée et par période des performances de recyclage des DEEE. Articulée autour d'indicateurs clés (poids total et nombre d'enlèvements) et de 3 graphiques détaillant les opérations par type d'équipements, par utilisateurs du compte, ainsi que le suivi du cumul de la collecte. Bientôt, cette page offrira de nouveaux graphiques qui se révéleront utiles pour étayer les rapports RSE de nos clients.

- le regroupement de plusieurs sociétés (groupe, enseignes, magasins) : cela permet de superviser et harmoniser les conditions sur l'ensemble de ses sites d'enlèvement. Cela répond à un enjeu majeur pour les groupes et les entreprises multisites et multi-sociétés.
- la fonction dédiée spécifiquement aux installateurs (de cuisines professionnelles, de climatisation,...), les levageurs et les artisans. La plateforme permet à ses derniers d'identifier des points d'apports à proximité de leur chantiers, et ainsi d'organiser la prise en charge réglementaire des appareils EEE en fin de vie pour en assurer un traitement conforme à la réglementation.

Ces évolutions sont visibles sur notre nouvelle interface, plus complète, plus ergonomique et construite sur la base des besoins des utilisateurs. Cette simplicité d'utilisation doit permettre aux utilisateurs d'avoir une meilleure visibilité et de pouvoir mesurer l'impact de leur engagement dans la filière DEEE.

e-dechet.com
un service d'Ecologic

Collecte et recyclage des déchets électriques des établissements de santé

en partenariat avec **c2ds**

Le site e-dechet.com, guichet unique dédié exclusivement aux professionnels, permet d'inventorier ses DEEE, de mutualiser ses collectes et de faire enlever ses déchets, en centralisant toutes les informations réglementaires et de traçabilité sur un compte personnel en ligne.

Cette solution proposée par Ecologic, éco-organisme agréé par l'État, permet de gérer simplement ses déchets conformément à la réglementation et à une politique Qualité et Environnement efficace.

En quelques clics seulement, vos déchets d'équipements sont enlevés, recyclés et tracés jusqu'à leur valorisation finale. Vous disposez à la fin des opérations d'un arçhivage centralisé de tous vos documents de traçabilité (BSD*) et de suivi d'enlèvements.

En regroupant l'ensemble de vos demandes sur www.e-dechet.com, vous bénéficiez d'indicateurs facilement accessibles pour alimenter vos reportings et confirmer vos engagements RSE.

Chaque entreprise ou administration est responsable de la gestion des déchets qu'elle produit et/ou détient, jusqu'à leur valorisation finale. Et ce, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers. Elle doit ainsi assurer que leur élimination est conforme à la réglementation : **Article L 541-2 du Code de l'environnement**. Cependant, **cette responsabilité légale est automatiquement transférée à l'éco-organisme agréé lorsque le détenteur lui cède ses déchets : Article L541-10 du Code de l'Environnement.**

EcoLogic www.e-dechet.com
Guichet unique pour DEEE

01 30 57 79 09 - contact@ecologic-france.com
Copyright © Ecologic - Tous droits réservés.

e-dechet.com
un service d'Ecologic

Fonction Multi-Comptes

Cette nouvelle fonction offre 3 niveaux d'entités au sein d'un même groupe et permet ainsi à une organisation-mère, de superviser la gestion des déchets de toutes les structures qui dépendent d'elle. Dans tous les cas, les factures restent adressées à l'entité où la collecte a effectivement lieu.

- Le « Groupe » correspond à l'organisation-chapeau. Il peut visualiser et suivre l'ensemble des collectes des comptes rattachés aux « Enseignes » et « Magasins » sous lui, et gérer et ordonner ses propres enlèvements.
- L'« Enseigne » découpe directement de son compte. Elle peut également faire une dette au nom d'un « Magasin » qui est rattaché à elle, et accéder aux éléments de son compte de solde.
- Les « Magasins » ont la main unitaire sur leur compte. Ils gèrent en ligne leurs déchets et reçoivent une notification d'enlèvement par « l'Enseigne » qui les chapeaute.

Exemple appliqué à un Groupement Territoriaux :

- Groupe == GHT
- Enseigne == Etablissement Support
- Magasin == Etablissements Parties

DÉCOUVRIR LA FICHE INFOS E-DECHET DE VOTRE SECTEUR

« Les évolutions de l'outil, en particulier la page Statistiques, m'offrent une meilleure vue d'ensemble. Cela facilite la valorisation de notre collecte de déchets. »

Fayçal BELAADI • Responsable Projets Logistiques - Manager Services Revalorisation, Greenflex

« Les échanges avec les utilisateurs sont primordiaux. Ils nous permettent de comprendre les besoins, les évolutions attendues et d'adapter notre outil. C'est cette véritable collaboration qui donne à l'outil sa valeur ajoutée. »

Romuald RIBAUT • Directeur Marketing, Ecologic

Solutions de collecte : deux nouveautés de 2019

LES BORNES À PETITS APPAREILS MÉNAGERS (PAM) : LE TÉMOIGNAGE DE L'AGGLOMÉRATION VERSAILLES GRAND PARC

Souris d'ordinateur, grille-pains, bouilloires, téléphones, sèche-cheveux ou claviers : la collecte de ces petits appareils ménagers (PAM) en fin de vie représente un vrai casse-tête. « Quand les consommateurs veulent s'en débarrasser, ils ne vont pas forcément jusqu'aux déchèteries, beaucoup se contentent de les déposer aux encombrants », constate Morgane Ledanois, chargée de gestion des déchèteries à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Sollicitée par Ecologic tout comme le Grand Montauban (Sirtomad), l'agglomération a accepté de participer à une expérimentation unique en France : collecter les PAM au moyen de bornes d'apport volontaire disséminées sur son territoire, qui compte 265 000 habitants dans 18 communes. But de l'opération : capter ce gisement au plus près de la population pour limiter les déplacements et désencombrer les déchèteries. En septembre 2019, neuf bornes ont été installées dans six communes. « Nous avons identifié des emplacements dans des lieux centraux, à proximité des habitations, et sollicité les communes

afin qu'elles nous autorisent à installer ces bornes sur la voie publique. »

Les bornes PAM ressemblent aux bornes Relais qui récupèrent les textiles, avec une contenance de deux mètres cubes de DEEE environ. Elles sont fournies par Ecologic, qui assure aussi le ramassage des DEEE et leur traitement.

Leur installation a été annoncée sur les réseaux sociaux de l'agglomération, puis relayée par les communes, et Ecologic a distribué des flyers dans les résidences situées au voisinage des bornes.

Le bilan est plus qu'encourageant : au bout de deux mois, 2,7 tonnes de PAM avaient déjà été récoltées, avec pour conséquence le ralentissement du flux de PAM vers les encombrants et les déchèteries et espérons-le dans les poubelles d'ordures ménagères.

L'expérimentation, qui devait s'arrêter fin février 2020, a été reconduite pour six mois supplémentaires, pour permettre à Ecologic d'en mesurer les performances, notamment en termes d'équilibre économique et de services rendus. « Les habitants ont plébiscité l'opération, ils réclament l'installation de bornes dans d'autres communes. C'est la preuve qu'elles répondent à un vrai besoin. »

« Les bornes fonctionnent mieux quand elles sont en centre-ville et qu'elles sont couplées avec des bornes Relais pour les textiles, qui sont bien identifiées par les habitants. Ces bornes remplies de DEEE auraient pu être vandalisées, mais nous n'avons constaté aucune dégradation. »

Morgane Ledanois • chargée de gestion des déchèteries à la communauté d'agglomération de [Versailles Grand Parc](#)



Nouvelle borne à PAM

COLLECTE AU BUREAU : UN NOUVEAU RÉFLEXE ?

En lien avec les démarches RSE des entreprises, Ecologic formule chaque année des propositions et des adaptations pour permettre aux entreprises de contribuer à leurs objectifs de développement durable.

En 2018, nous avons identifié l'apport en entreprises comme un levier à fort potentiel pour la collecte des DEEE des salariés. En 2019, nos études et expérimentations ont permis de valider ce point et dimensionner un dispositif performant pour la collecte sur le lieu de travail.

Nous nous sommes associés pour la deuxième fois à l'enquête sur la gestion des déchets de bureau menée par Riposte Verte. Il apparaît dans cette enquête que

les collaborateurs sont aujourd'hui plus prêts à apporter leurs petits appareils usagés sur leur lieu de travail plutôt qu'en déchèterie.

Pour les entreprises, ce constat permet de mener une action concrète de RSE et mobilisatrice auprès des collaborateurs. Ecologic a lancé plusieurs expérimentations in situ en installant dans les entreprises, des contenants conçus spécifiquement pour accueillir les petits appareils électriques usagés des salariés.

Pour aller plus loin, Ecologic s'appuie sur un réseau de partenaires, spécialistes de la collecte 5 flux, et le plus souvent acteurs de l'ESS, pour déployer la solution à plus grande échelle : "Tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin".



●

86 %

des collaborateurs sont prêts à apporter leurs déchets ménagers sur leur lieu de travail et ainsi réaliser un geste de tri, selon l'enquête menée par Riposte Verte, en partenariat avec Ecologic

●





Alain Jumeau – CCI Loiret

Le 12 décembre 2019, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret a organisé avec Ecologic une collecte multi-entreprises de DEEE sur le site du transporteur Geodis, à Saran, dans l'agglomération d'Orléans.

Pour Alain Jumeau, président de la CCI, l'objectif consistait à réduire le volume des déchets en favorisant au maximum le réemploi. Ecologic a pris en charge les coûts et la gestion administrative, ce qui a beaucoup simplifié les démarches des entreprises.

L'opération s'inscrivait dans le programme régional d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT), qui accompagne les entreprises dans le développement de leurs performances économiques, écologiques et sociales, avec deux axes majeurs : l'optimisation des flux entrants (achats et besoins externes divers), et la valorisation des flux sortants.

Elle a réuni plusieurs acteurs institutionnels : la métropole d'Orléans, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la CCI régionale, le GIP Loire & Orléans Eco, ainsi que deux acteurs de l'économie sociale et solidaire : NORIP, spécialiste du réemploi, et l'association Repair Café, qui sensibilise le public à la réparation.

Les partenaires de la CCI, groupements d'entreprises, associations de parcs, la fédération des parcs d'activités du Loiret, ont relayé l'information auprès de leurs adhérents. Et une vingtaine d'entreprises couvrant plusieurs secteurs ont joué le jeu.

Le résultat est très satisfaisant pour la CCI : huit tonnes de DEEE ont été collectés, et 300 kg sont partis en réemploi.

Les entreprises participantes, très sensibilisées au réemploi, se sont engagées à effectuer un meilleur tri préalable avant la prochaine collecte de DEEE.

Tous détenteurs, tous mobilisés !

Nous sommes tous -ou presque !- des détenteurs de déchets d'équipements électriques et électroniques. Chacun d'entre nous détient une partie de la solution, et c'est le rôle des éco-organismes de d'inciter à l'action tous ceux qui peuvent l'être.

Dès lors, Ecologic souhaite mobiliser tous les détenteurs de DEEE. Cet engagement se déploie au cœur des villes et des territoires, sur toute la métropole et dans les DOM, à très forte proximité des citoyens et des entreprises. Voici quelques-unes de nos actions emblématiques en 2019 pour illustrer ce mouvement.



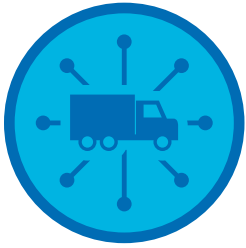
UNE ETI / GRANDE ENTREPRISE

.....
 Vous l'avez vu, vos collaborateurs sont prêts et motivés à l'idée de trier au bureau. Faites-en une opportunité d'engagement RSE!



UNE TPE / PME

.....
 « Comment atteindre les 500kg de DEEE pour bénéficier d'un enlèvement gratuit ? »
 Pour contourner ce frein, Ecologic a élaboré avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret une opération permettant de mutualiser la collecte des déchets des entreprises du territoire. Résultat : 8 tonnes rassemblées !
 Nous en avons également profité pour animer des ateliers de sensibilisation aux enjeux des déchets, notamment avec l'atelier de réparation « Repair Café » local.



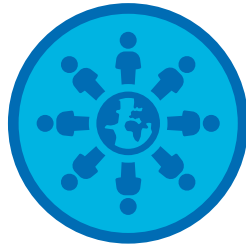
UN DISTRIBUTEUR

.....

Intermédiaires entre les producteurs et consommateurs, les distributeurs sont au cœur de la filière. Dans le cadre de notre accompagnement de longue date, nous travaillons avec les distributeurs pour qu'ils jouent un rôle positif dans la collecte et le traitement efficient des DEEE.

Ecologic a notamment proposé une nouvelle approche au groupe METRO France qui a redynamisé la collecte courante des DEEE de +15%, un point à valoriser dans la politique de développement durable du groupe.

.....



CIToyENS

.....

185 collectes de proximité ont été menées en 2019 par Ecologic. A la rencontre des populations, ces événements sont menés en partenariat avec les collectivités et acteurs locaux.

Ecologic a participé notamment à l'opération Tri en Seine organisée par la Mairie de Paris. Particularité : la logistique de cette collecte menée auprès des résidents et entreprises du quartier des Deux Rives était assurée par voie fluviale, mobilité douce. Cette opération est régulièrement reconduite sur différents quais, en partenariat avec d'autres éco-organismes pour offrir une possibilité de collecte mutualisée.

.....



EMPLOYÉS / SALARIÉS

.....

Dans le cadre de la semaine du Développement Durable en juin 2019, l'ensemble des collaborateurs du Parc Astérix (280 salariés et de nombreux saisonniers) ont pu être sensibilisés aux enjeux du recyclage et aux actions possibles en matière de prévention.

Informés sur le devenir des DEEE, ils ont pu se rendre compte de l'importance du geste de tri. Une borne a été installée à l'accueil du Parc, passage obligé des salariés, pour rendre l'action concrète et pérenne.

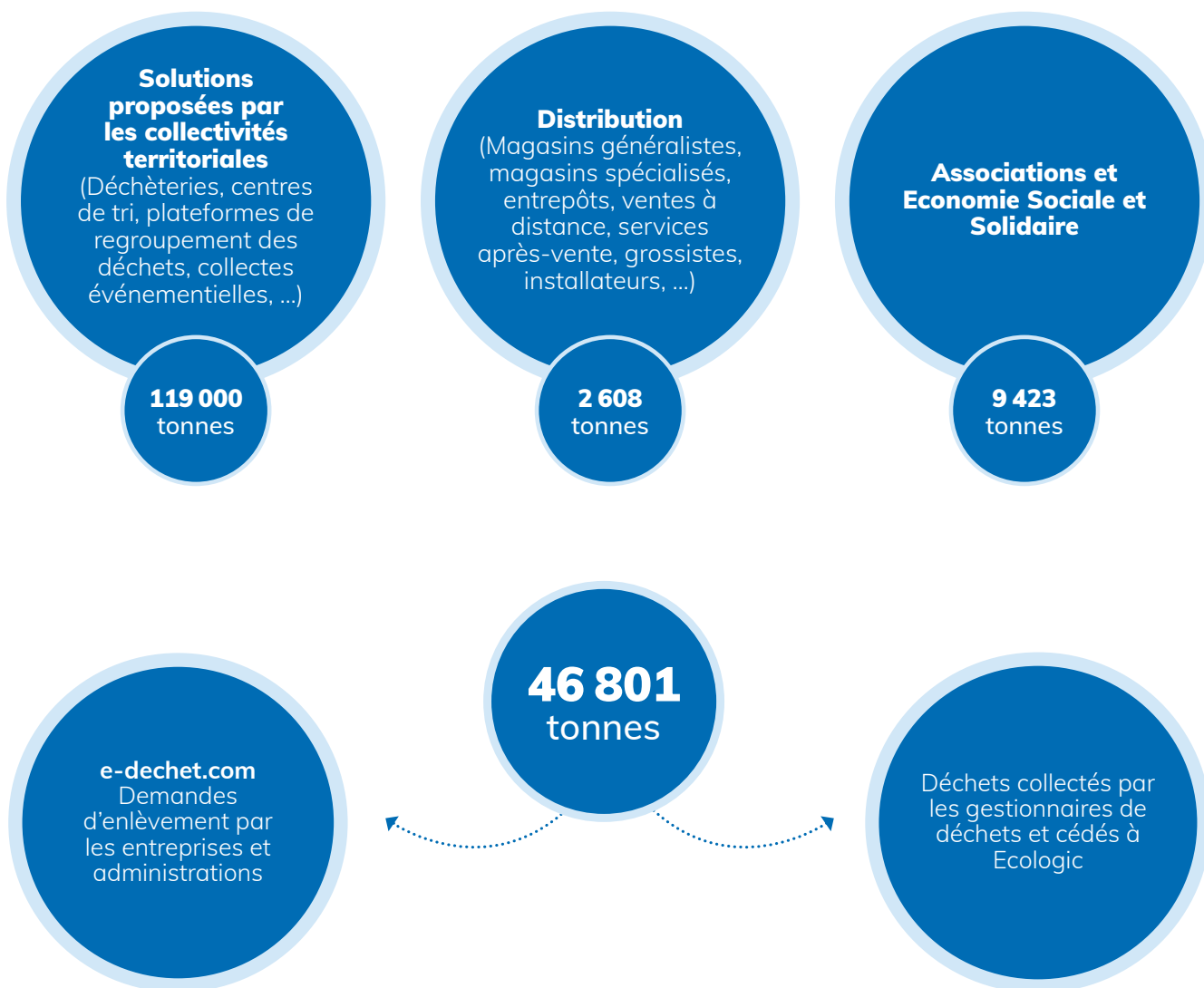
.....



Opération de collecte Tri en Seine - Port de Tolbiac

Nos réseaux de collecte

TROIS CANAUX PRINCIPAUX





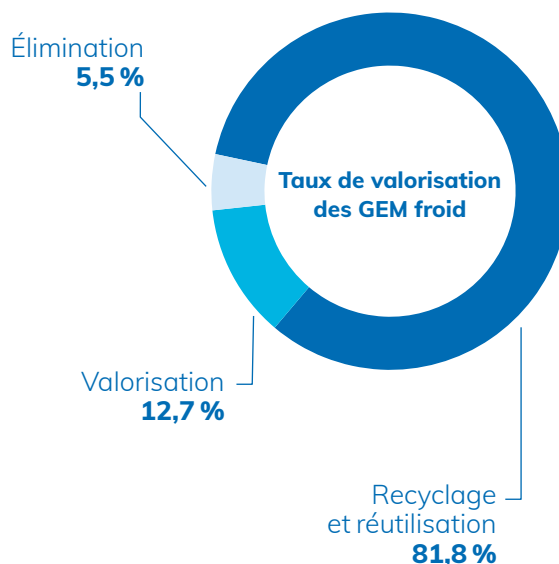
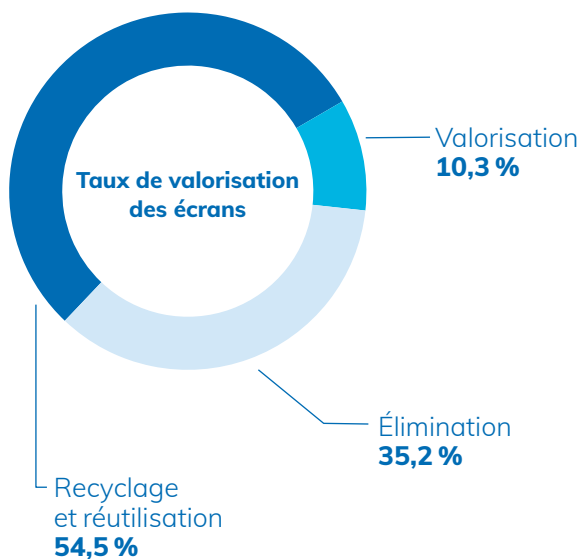
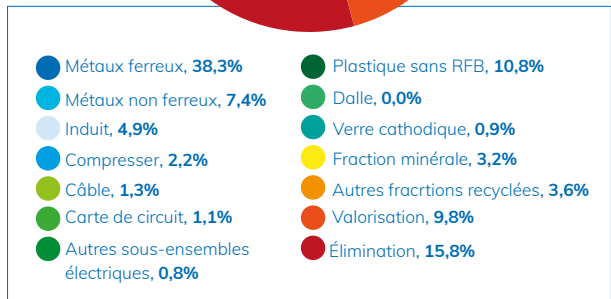
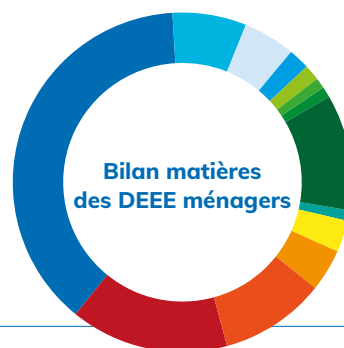
Le « producteur-acteur » : faire mieux que bien !

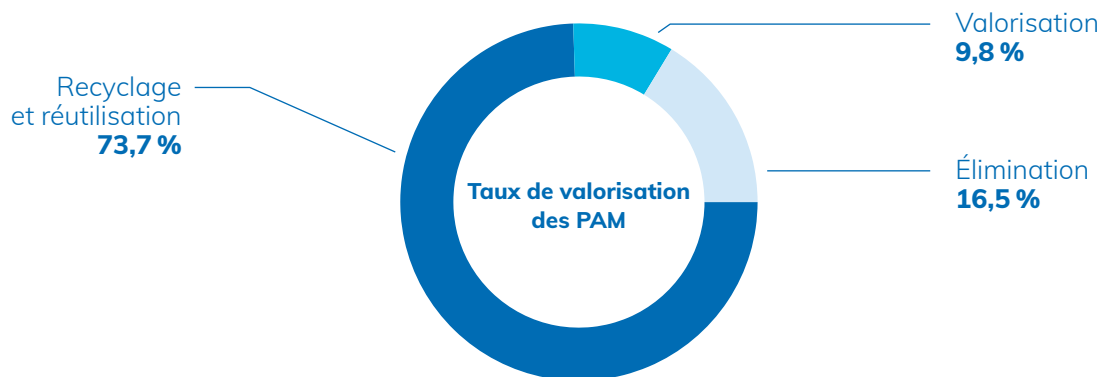
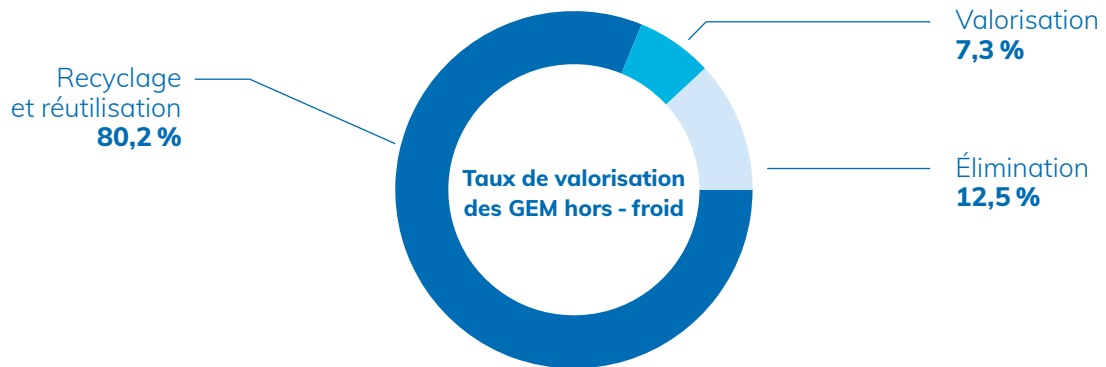
Tout producteur doit obligatoirement adhérer à un éco-organisme pour assurer la gestion de la fin de vie de ses produits lorsqu'il n'a pas de système individuel. Les producteurs-acteurs vont au-delà, en s'engageant aussi à faire évoluer leur modèle pour favoriser une économie circulaire. En menant par exemples, une réflexion sur l'amont du cycle de vie des équipements, en réintégrant la matière recyclée dans leur cycle de production ou en participant à la collecte de leurs appareils usagés, leur réemploi ou réutilisation, voire leur traitement.

Par leurs actions, les producteurs-acteurs EcoLogic contribuent concrètement à faire progresser toute la filière, ainsi qu'au développement d'une économie sobre en matière.

Focus sur les DEEE ménagers

LA VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS





COMMENT ECOLOGIC SÉLECTIONNE-T-IL SES OPÉRATEURS POUR LA COLLECTE DES DEEE MÉNAGERS ?

Il revient à notre éco-organisme d'organiser les opérations de collecte et de traitement en sélectionnant des opérateurs en capacité de fournir un service conforme à la réglementation en vigueur et adaptés aux déchets qui leur sont confiés. Nous avons renouvelé nos contrats avec les opérateurs pour la période 2019-2022 à l'issue d'une consultation démarrée en juillet 2018.

Les critères de sélection de la consultation sont regroupés en 5 catégories :

- environnement et techniques ;
- sociaux ;
- qualité et risques ;
- économiques ;
- innovations.

Ils ont pour objectif de refléter fidèlement les exigences du cahier des charges de l'agrément ménager et les engagements pris par Ecologic dans le cadre de son dossier de demande d'agrément.

Ces exigences sont les suivantes :

La recherche d'un optimum économique et social	Le développement d'une filière industrielle performante et pérenne, créatrice d'emplois	La mise en œuvre de standards ou normes et des bonnes pratiques	La réduction de l'impact environnemental des opérations de logistique et de traitement	Le partage des risques et de la valeur avec les opérateurs
La prise en compte du principe de proximité dans le respect des règles de concurrence et de libre circulation des marchandises	L'ouverture aux acteurs de l'ESS pour la réalisation de prestations concurrentielles	Le respect du code de l'environnement pour le transport, le stockage et le traitement des DEEE	L'engagement de dépollution et de l'atteinte des taux minimum de valorisation et de recyclage conformément aux exigences de la directive européenne	La traçabilité des DEEE, l'audit de l'ensemble des prestataires (directs ou indirects), le reporting des incidents et des sanctions administratives.

Nous avons souhaité inclure les syndicats professionnels dans l'élaboration de cette consultation. Plusieurs réunions ont été organisées avec la FEDEREC (Fédérations des Entreprises du Recyclage), la FNADE (Fédération Nationale des Activités de Dépollution et de l'Environnement), la FEI (Fédération des Entreprises d'Insertion), le SNEFID (Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet) et le syndicat du transport OTRE (Organisations des Transports Routiers Européens). Les échanges avec ces acteurs ont permis d'ajuster le règlement et les conditions des prestations.

Les résultats de cette consultation ont démontré de manière très claire la stabilité de nos opérateurs puisque la majorité des contrats ont été reconduits, ce qui permet à Ecologic de travailler dans la continuité des années précédentes.



Site AER-Energipole Group, 1er opérateur dans les DOM avec près de 10 000 T de DEEE traitées par an sur les Caraïbes



Ludovic Fiers, Directeur Général Energipole Verde Guadeloupe

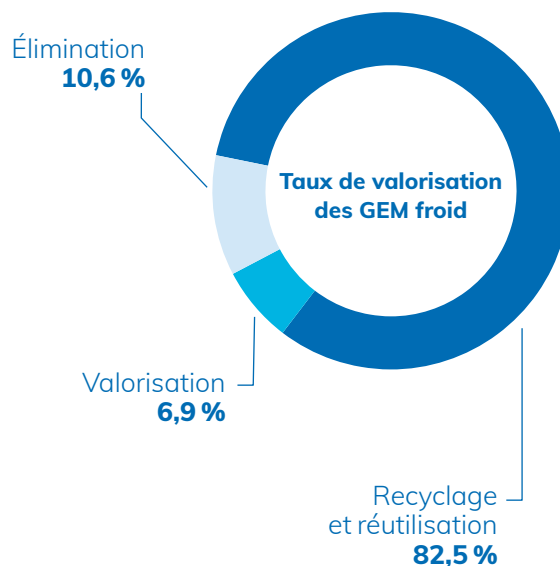
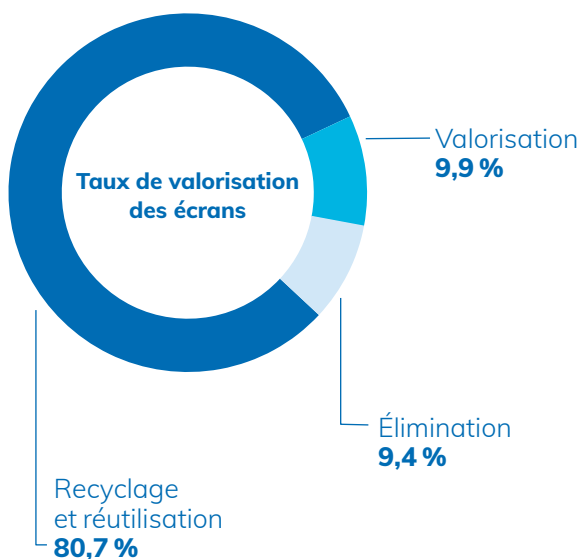
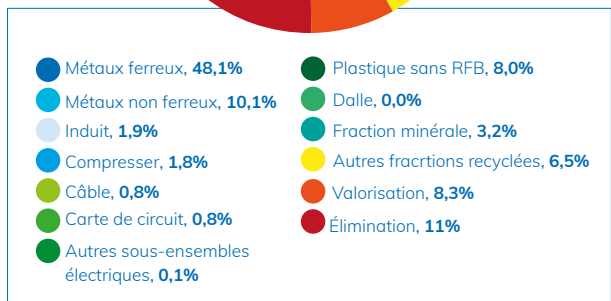
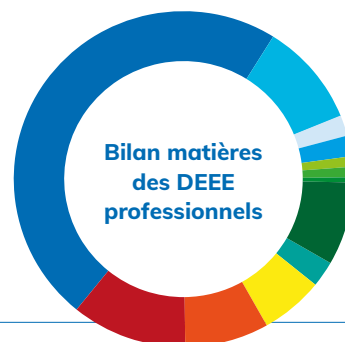
En 2019, **AER**, entreprise pionnière de la filière des DEEE dans les Antilles, a été la première entité d'Outre-Mer à obtenir le label Weeelabex (WEEE LABEL of EXcellence). Ce label européen, qui date de 2011, fixe des normes strictes pour le traitement des DEEE.

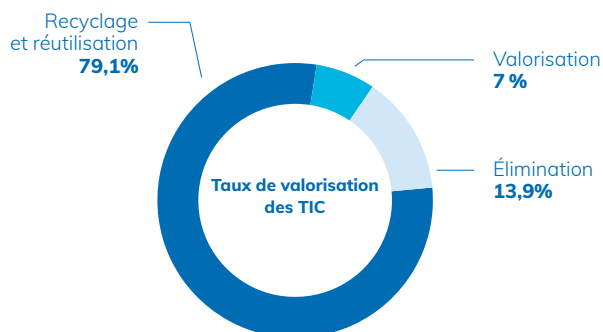
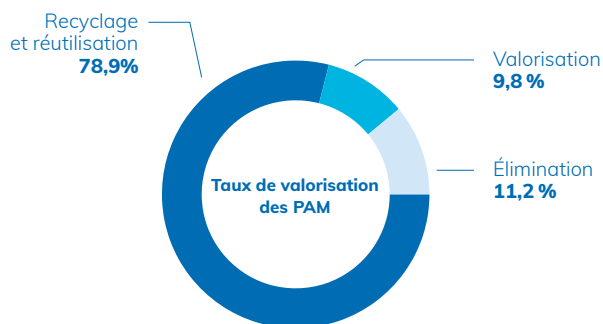
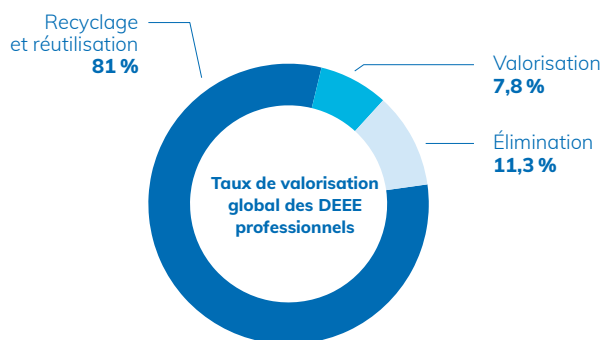
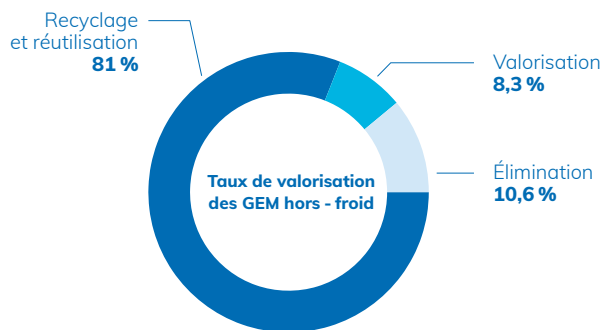
Pour l'obtenir, l'entreprise candidate doit être en mesure de justifier que l'ensemble de la filière est maîtrisé du point de vue tant industriel que qualitatif. 80 à 85 % des flux de DEEE, frigos, machines à laver, écrans de télévision, petits appareils ménagers, doivent être valorisés selon les normes définies par Weeelabex, conformément à la réglementation en vigueur dans l'Union européenne.

Les sous-fractions doivent être considérées comme des matières premières secondaires, pour être ensuite exportées vers l'Europe. Quant aux produits toxiques (poudres luminescentes, écran de verre au plomb), ils doivent suivre des filières maîtrisées conformes aux arrêtés préfectoraux.

Ludovic Fiers, directeur général d'AER, explique que la préparation de la labellisation a exigé plus d'un an de travail de réorganisation, de formalisation et de contrôle. Ecologic, partenaire d'AER depuis la création de la filière DEEE dans les Antilles en 2008, a accompagné cette préparation. Deux employés à temps plein d'AER ont contrôlé tous les stades du processus de traitement des déchets pour garantir la traçabilité des sous-produits de matières recyclées. Le label Weeelabex, qui est valable deux ans, est devenu obligatoire pour passer des contrats avec les éco-organismes. Mais il représente aussi un avantage commercial non négligeable : être labellisé Weeelabex signifie avoir atteint un niveau élevé de professionnalisme et d'exigences environnementales.

Focus sur les DEEE professionnels





ECOLOGIC ORGANISE UN « TOUR DE FRANCE » PÉDAGOGIQUE DÉDIÉ AU RÉEMPLOI & AU RECYCLAGE

Lever le voile sur les coulisses des déchets et redorer un univers a priori peu enchanteur expliquent en partie pourquoi Ecologic a décidé de lancer un « Tour de France du Réemploi & du Recyclage ». Sensibiliser les parties-prenantes de la chaîne de valeur (producteurs/fabricants, distributeurs, collectivités locales, élus, médias...) sur les solutions de traitement des DEEE, les process, les technologies de valorisation matière, tout en mettant en lumière les experts de ces métiers s'avère essentiel pour mettre en œuvre une économie circulaire efficiente et améliorer les pratiques.

Fin 2019, Ecologic a testé un nouveau moyen pour sensibiliser les acteurs du secteur des équipements électriques et électroniques, en proposant la visite d'un site de recyclage. Une vingtaine de personnes ont ainsi découvert son partenaire, Refinal Industries. Située à Bruyères sur Oise, cette entreprise du groupe Derichebourg Environnement est spécialisée dans le traitement des équipements froids et dans le recyclage de l'aluminium.

L'enthousiasme des participants à l'issue de cette matinée a décidé Ecologic à instaurer un « Tour de France du Réemploi & du Recyclage » de façon pérenne. Ainsi en 2020, Ecologic reconduit le dispositif, à raison d'une visite par trimestre. Cela permet de présenter à l'ensemble des acteurs de la filière les partenaires qu'elle a choisis pour assurer la bonne gestion des EEE en fin de vie et contribuer ainsi, au développement d'une économie circulaire au cœur des territoires.

Nos actions pour soutenir la conformité du traitement des déchets

Ecologic engage les acteurs de la filière et de la société civile vers une gestion durable des déchets et des ressources naturelles. Pour s'assurer de cette bonne gestion, nous évaluons le respect des exigences générales, techniques et contractuelles de nos partenaires et les accompagnons dans leur mise en conformité.



Les sites de traitement des déchets peuvent s'appuyer sur nos audits pour identifier les points d'amélioration et les points sensibles. Dans le cas d'une éventuelle non-conformité, le site audité détermine un plan d'actions correctives et fournit dans un délai défini les preuves d'exécution de ce plan.

Le soutien à la conformité nous permet de nous assurer que l'ensemble des sites respecte ces exigences de manière pérenne. Dans une démarche proactive, nous nous mobilisons pour identifier les signaux faibles et anticiper les difficultés afin de maîtriser l'ensemble des risques associés au traitement des DEEE.

Un groupe opérationnel

gère les contrats avec les opérateurs prestataires et les gestionnaires de déchets partenaires d'Ecologic

Un groupe autonome

composé de 9 auditeurs dont 4 sont issus de sociétés tierces indépendantes qui évaluent la conformité des opérations

AUDITS

Le respect des exigences de la norme européenne CENELEC 50625 est vérifié au moyen du référentiel WEEELABEX et de la grille Ecologic conçue en complémentarité du référentiel.

En 2019, ce sont :

- 35 sites de regroupement d'opérateurs prestataires
- 58 sites de traitement d'opérateurs prestataires
- 34 sites de partenaires gestionnaires de déchets en contrat LTE avec Ecologic

CARACTÉRISATIONS

Nous procédons ensuite à l'identification des fractions contenues dans un flux donné et à la détermination des taux de recyclage, de valorisation et d'élimination.

Ces données permettent de connaître les taux de recyclage et de valorisation atteints par les sites prestataires pour les flux qu'ils traitent. Ce sont ces données qui permettent ensuite d'établir le reporting à l'ADEME.

CONTRÔLE DU TRI DES PLASTIQUES

Pour les Petits Appareils en Mélange (PAM) et les écrans, il s'agit de vérifier la bonne séparation des plastiques bromés et des plastiques non bromés.

OPTIMISATION

Pour limiter les temps d'audits, nous avons harmonisé les pratiques au niveau de la filière. Afin de limiter les coûts, nous avons mutualisé avec ecosystem certaines activités de contrôle telles que :

- les audits WEEELABEX sur les sites de traitement de DEEE ménagers ;
- les caractérisations des DEEE ménagers ;
- les contrôles du tri des plastiques de PAM et d'écrans.

Faire progresser le traitement des déchets : trois exemples d'une action au quotidien

Au quotidien, Ecologic est en lien étroit avec les entreprises responsables du traitement et du recyclage de ses déchets. Nous travaillons constamment à améliorer le processus pour faire progresser la recyclabilité des déchets, prendre en charge des problématiques spécifiques ou être en capacité de traiter un volume plus important.

Ces objectifs nécessitent une veille permanente pour comprendre les risques, identifier des solutions et les mettre en œuvre. Nous avons choisi de partager quelques exemples de ces travaux quotidiens.

LE CAS DES RETARDATEURS DE FLAMMES BROMÉS (RFB)

Le sujet vous est certainement familier. Les Retardateurs de Flamme Bromés (RFB) sont couramment et par obligation utilisés comme additifs dans la fabrication des plastiques des équipements électriques et électroniques afin de réduire le risque d'inflammabilité en cas d'incendie.

Les plastiques issus des écrans et des Petits Appareils en Mélange (PAM) sont présumés contenir des Retardateurs de Flammes Bromés (RFB). Les plastiques issus des DEEE

pris en charge par la filière sont de l'ordre de 125 000 tonnes de plastique dont 17 500 tonnes de plastique « dit » bromé.

Les opérateurs ont la délicate tâche de séparer ces plastiques bromés des plastiques non bromés. Il est du devoir d'Ecologic de s'assurer du respect de la réglementation et de référencer les opérateurs performants de tri et de séparation des plastiques.

UN ENJEU CAPITAL : LE RECYCLAGE DU PLASTIQUE

Le recyclage du plastique des DEEE n'est possible qu'après l'élimination des Retardateurs de Flammes Bromés dont certains sont considérés comme POP (Polluant Organique Persistant) et obligent à une destruction thermique. La séparation des types de plastique après le tri permet d'orienter la matière vers les meilleures filières de réutilisation. Certains plastiques ne peuvent pas être mélangés entre eux pour de nouvelles productions.

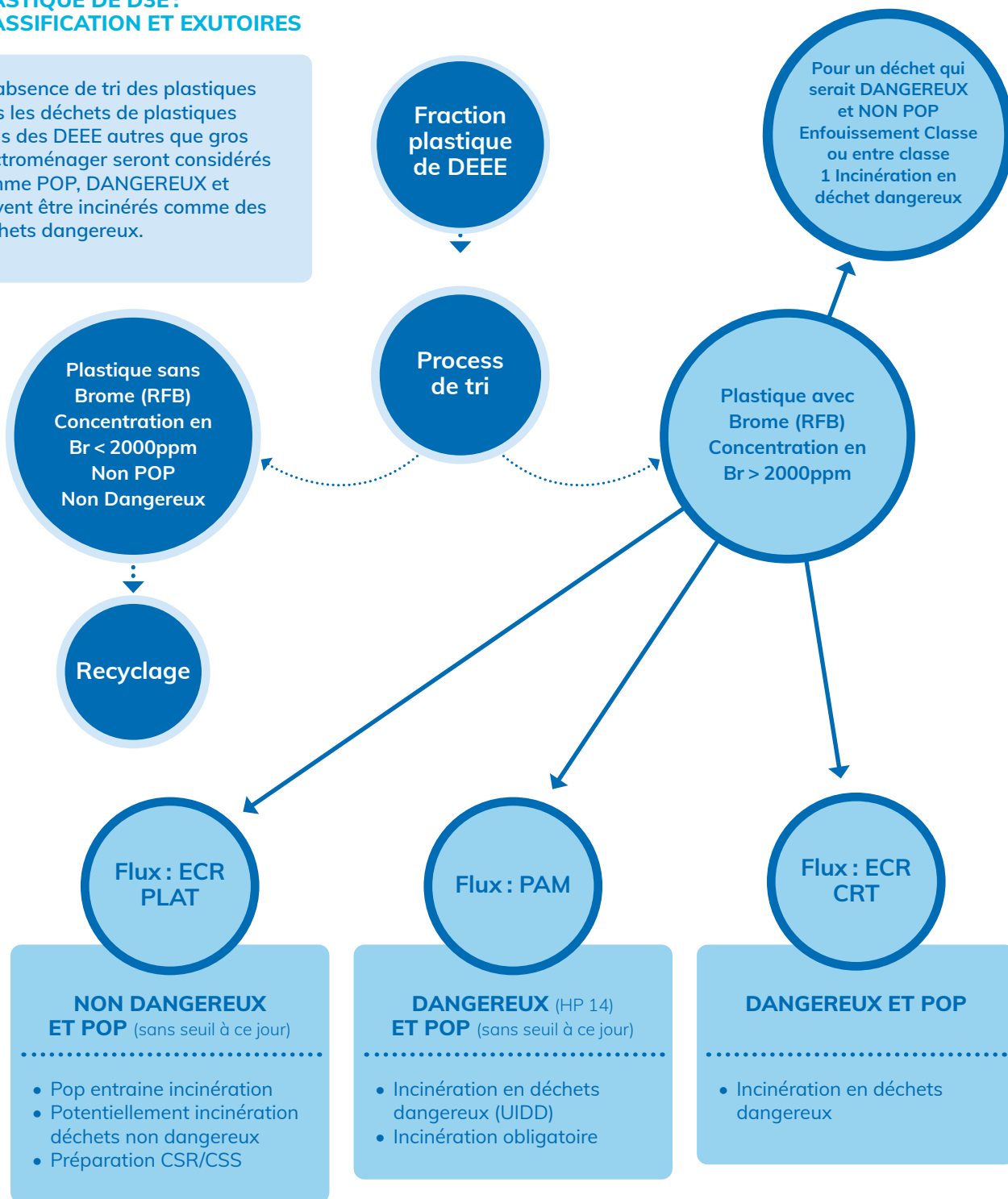
Après avoir mis en place le tri et la séparation des plastiques, Ecologic est en veille permanente sur les projets

nationaux et internationaux pour éviter l'incinération. Ces projets cherchent à développer des solutions par pyrolyse ou des solutions chimiques. Pour l'heure, ces projets sont en phase de prototypage.

Car il faut savoir que le plastique bromé contient du brome qui lorsqu'il brûle sans précaution particulière émet des dioxines de brome et des retardateurs de flamme bromés classés POP (comme les DécaBDE récemment classés POP mais largement utilisés par le passé). Une substance classée POP est une substance persistante et toxique pour la santé humaine et l'environnement et qui peut s'accumuler dans les tissus du vivant, on comprend pourquoi il est demandé de les détruire.

PLASTIQUE DE D3E: CLASSIFICATION ET EXUTOIRES

En absence de tri des plastiques tous les déchets de plastiques issus des DEEE autres que gros électroménager seront considérés comme POP, DANGEREUX et doivent être incinérés comme des déchets dangereux.



DES ÉVOLUTIONS SUR LE TRAITEMENT DU GROS ÉLECTROMÉNAGER FROID (GEF)

Notre consultation auprès des opérateurs de traitement des déchets ménagers, pour la période 2019-2022, nous a permis d'intégrer le traitement des ballons d'eau chaude (BEC) contenant des gaz fluorés comme agent d'expansion des mousses d'isolation dans le flux Gros Électroménager Froid (GEF). En réponse à cette demande, des opérateurs ont su faire évoluer leur ligne de production. C'est le cas des sites de Derichebourg à Bassens (33) ou de Terecoval à La Chambre (73).

Résultat : cette adaptation leur a permis de traiter ensemble les déchets d'appareils froids de grande dimension (qu'ils soient ménagers ou professionnels), y intégrer les ballons d'eau chaude, mais également d'améliorer leur taux de captation des gaz, et la qualité des fractions en sortie de process.

Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte où la situation des flux GEF laissait entrevoir quelques inquiétudes notamment sur les capacités à traiter l'ensemble des volumes. Ecologic a entrepris un dialogue constructif avec les industriels pour améliorer le rythme et la qualité du traitement.



PRÉVENIR LES DÉPARTS DE FEUX DANS LES FLUX PETITS APPAREILS EN MÉLANGE (PAM)

Autre problème de taille. Les opérateurs sont régulièrement confrontés à des phénomènes de départs d'incendie dans le flux Petits Appareils en Mélange (PAM). En cause : la présence grandissante des accumulateurs au lithium dans les flux de Petits Appareils en Mélange (PAM) qui peuvent engendrer des départs de feu principalement au niveau des sites de traitement.

Petits et difficiles à repérer, ces accumulateurs sont vulnérables lorsqu'ils sont compressés et éventrés dans les centres de regroupement et de traitement. Lorsqu'ils sont abîmés et soumis à de fortes températures voire à des courts-circuits, ils subissent un emballement thermique, jusqu'à parfois brûler.

Cette problématique mobilise toute la filière. Notre éco-organisme s'est associé à ecosystem, l'Ineris et les opérateurs partenaires pour identifier les causes et penser les solutions. Six fiches techniques ont été rédigées à destination des différents acteurs de la chaîne de collecte, de regroupement et de traitement du flux de Petits Appareils en Mélange (PAM).

ecosystem Ecologic
FICHE N°5
MOYENS DE DÉTECTION & DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point possible et points de vigilance des différents systèmes de détection utilisés

Système de détection	Points positifs	Points de vigilance
Détecteur de fumée haute sensibilité	Détection de l'incendie à ses tous premiers stades.	Peut être sensible aux poussières / non adapté en extérieur
Détecteur de fumée optique / multicône	Particulièrement adapté pour les feux couverts qui maintiennent longtemps le feu décoloré	Surface maximale de détection limitée / non adapté en extérieur
Détecteur optique linéaire de fumée	Particulièrement adapté pour les feux à évolution lente produisant beaucoup de fumée. Couverture de grandes distances en étant ainsi l'équivalent de plusieurs détecteurs.	Sensible aux poussières / non adapté en extérieur
Détecteur optique de flamme	Particulièrement adapté pour les feux à développement rapide (produit inflammable).	Non adapté au feu couvert
Détecteur thermo-velocimétrique	Équipé d'un capteur thermique permettant la détection d'une élévation de température de 50°C ou d'une température supérieure à 60 °C. Il peut être utilisé dans les endroits où les autres détecteurs ne peuvent pas être placés (poussières / humidité...).	Surface limitée / temps de détection plus long
Détecteur thermistorique		

Performances des systèmes de détection en fonction de l'importance de l'incendie

Courbe de développement du feu et efficacité des moyens de détection

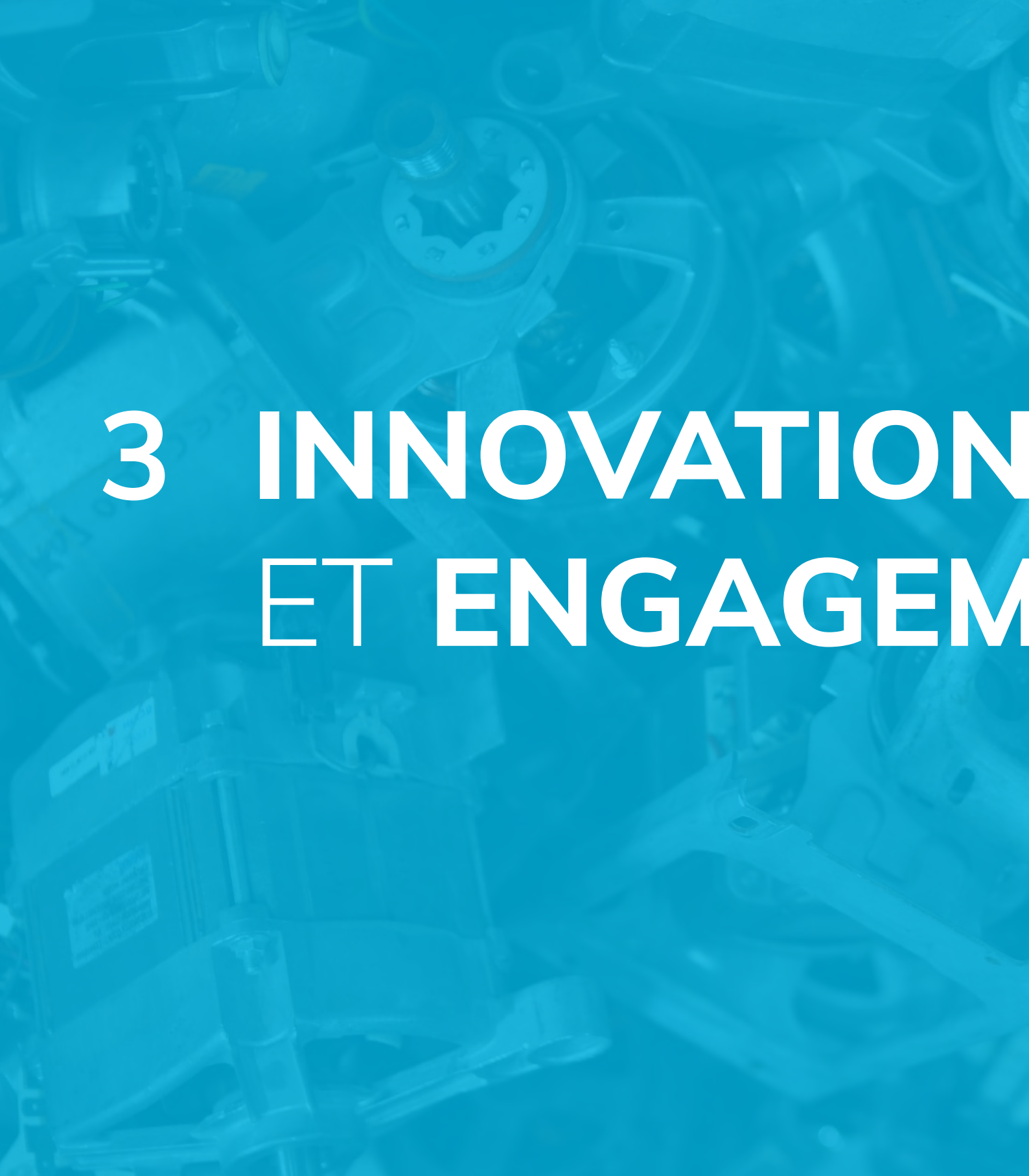
Importance de l'incendie

Phase couverte Phase ouverte Phase ouverte

Notes : Le tableau et le diagramme présentés ci-dessus ont pour objectif de fournir une meilleure compréhension globale des différentes technologies existantes. Les caractéristiques techniques et les modalités d'implantation de chacun de ces systèmes peuvent varier en fonction des paramètres.

PREVENTION DES RISQUES D'INCENDIE - Fiches de bonnes pratiques - Décembre 2019

TÉLÉCHARGER LES FICHES INCENDIE



3 INNOVATION ET ENGAGEMENT



S IENTS

3 INNOVATIONS ET ENGAGEMENTS

Prendre un temps d'avance pour une gestion plus durable de nos déchets

Nous avons présenté dans notre précédent rapport annuel les travaux de Rachel Horta, Doctorante aux Arts et Métiers ParisTech au laboratoire I2M à Bordeaux, concernant le développement d'indicateurs pour le pilotage de la filière de DEEE afin d'améliorer la visibilité sur sa performance, proposer des pistes pour réduire ses impacts négatifs et optimiser la circularité des matériaux et produits. Fin décembre, Rachel a brillamment soutenu sa thèse, l'occasion pour nous de revenir sur la « finalité » de ces travaux pour Ecologic.

Ces nouveaux indicateurs visent à suivre l'évolution au-delà des exigences de la Directive DEEE, et incluent donc d'autres dimensions d'analyse : environnementale,

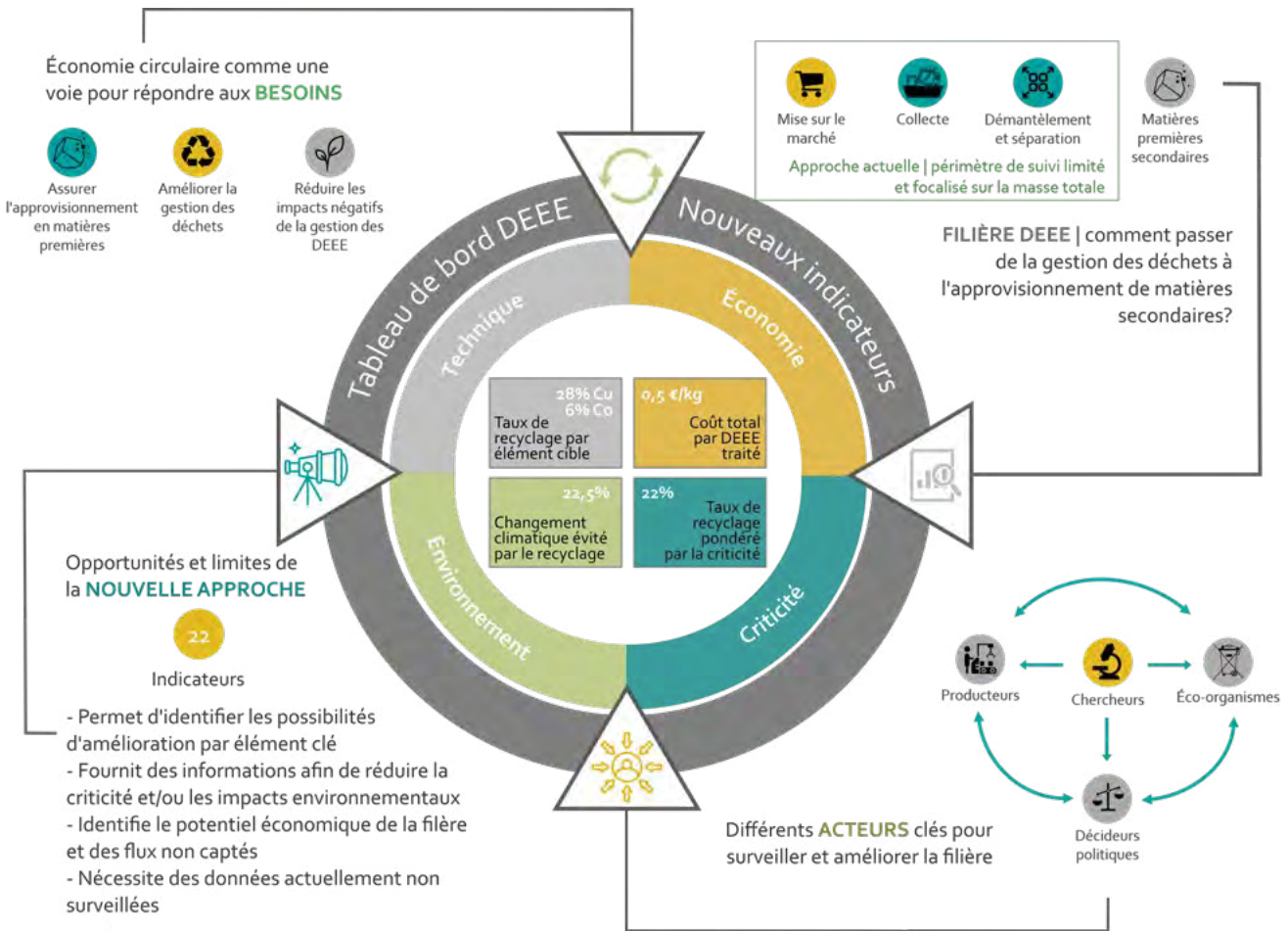
économique et sociétale. Pour Ecologic, il s'agit d'adopter une posture proactive et de compléter l'analyse et la compréhension de son champ d'action et proposer de nouvelles pistes pour une gestion plus durable des déchets.

L'objectif, c'est d'identifier un groupe d'indicateurs couvrant les aspects multidimensionnels liés à la collecte et au traitement des DEEE. Ils donnent à voir l'état des progrès de la filière et les sujets sur lesquels elle doit progresser au-delà des simples objectifs de collecte et de taux de recyclage notamment en s'intéressant à la criticité des matières.

Ce faisant, nous souhaitons anticiper une revue à la hausse des objectifs tant quantitatifs que qualitatifs de

la directive DEEE et des exigences françaises pour les années à venir (collecte et traitement). Nous sommes convaincus de la nécessité de développer notre connaissance. Nous pensons que l'approche multidimensionnelle présentée dans cette étude peut soutenir les politiques futures et les meilleures pratiques en matière de gestion des DEEE afin d'améliorer le suivi et la valorisation des DEEE et des matières secondaires. Ecologic prévoit de continuer de soutenir de nouveaux travaux de recherche académique et notamment doctorale pour poursuivre ces investigations.

[CONSULTER LES
RÉFÉRENCES DE LA THÈSE](#)



*DEEE | Déchets d'équipements électriques et électroniques

LES INDICATEURS POUR AMÉLIORER LA CIRCULARITÉ DES DEEE

Des services innovants et adaptés

UNE DÉMARCHE SECTORIELLE À VALEUR D'EXEMPLE : VALO RESTO PRO®

Valo Resto Pro®, c'est l'histoire d'un secteur à la recherche de solutions face à une problématique très simple : la présence de déchets différents et un casse-tête pour leur collecte. Les fabricants, installateurs et utilisateurs de la filière « cuisine professionnelle et métiers de bouche » ont exprimé le besoin d'un guichet unique de collecte et de recyclage des DEEE et DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement) de cuisines professionnelles.

En plus d'être une solution pratique, Valo Resto Pro® offre également un label reconnu matérialisant l'engagement de toute une filière et sa propension à garantir sa conformité avec la réglementation en vigueur.

Cette démarche constitue pour notre éco-organisme un exemple de notre volonté permanente de nous adapter et transformer notre offre pour mieux répondre aux besoins spécifiques d'un secteur.

Le développement de cette offre a impliqué les installateurs et les représentants de la filière. Notre rencontre avec les administrateurs du Groupement des Installateurs Français (GIF) nous a rapidement orientés

vers une solution simple et co-construite. Présentée avant l'été, l'offre est déployée depuis septembre 2019.

Ecologic a conclu un partenariat avec Valdélia, l'éco-organisme en charge des DEA. Ce partenariat prévoit que le producteur d'équipements de cuisine donne mandat à Ecologic pour faire en son nom les démarches de mise en conformité des DEA auprès de Valdélia. « Il permet de conserver un processus centralisé de déclaration et de facturation des DEA. C'est là l'originalité de ce système unique en France, et qui en fait toute sa force », considère André-Pierre Doucet, Président du SYNEG (Syndicat National de l'Équipement des grandes Cuisines).

Pleinement fonctionnelle aujourd'hui, l'offre se compose :

- d'un contrat de collecte en direct avec Ecologic permettant une valorisation matière en fonction du type de DEEE/DEA Pro collectés
- d'un réseau de points d'apports couvrant l'ensemble du territoire. Ce qui permet de proposer aux installateurs un système d'achat matière au comptoir.



[VOIR LA VIDÉO](#)

Les lauréats 2018-2020 des Trophées Valo Resto Pro récompensant les meilleures performances de collecte et initiatives environnementales. Prochaine édition lors du salon EquipHotel Paris, 15-18 novembre 2020.



« Valo Resto Pro[®] est un témoignage de l'engagement de toute la filière des fabricants d'équipements de cuisine en faveur de la protection de l'environnement.

Il désigne à la fois un dispositif spécifique de collecte et de recyclage des déchets d'équipements de cuisine, et un label qui atteste de la conformité des entreprises du secteur à leurs obligations réglementaires.

Le label Valo Resto Pro[®] peut aussi être attribué à l'installateur, qui joue un rôle fondamental dans la collecte des déchets des équipements de cuisine. L'installateur devient alors point d'apport volontaire de DEEE et de DEA. Il a le droit de délivrer des certificats de conformité aux professionnels qui viennent déposer leurs déchets chez lui, si ces dépôts sont effectués dans les règles.

Pour l'installateur, être un point de collecte labellisé implique d'accepter des audits par un organisme extérieur. En contrepartie, il est référencé par Ecologic sur tout territoire et peut attester qu'il travaille dans le respect des normes et règlements en vigueur. »

André-Pierre DOUCET • Président du SYNEG
(Syndicat National de l'Équipement des grandes Cuisines)



« Valo Resto Pro[®], c'est le fruit d'une démarche originale, pragmatique et adaptée aux besoins du secteur. Nous avons entendu les besoins et cherché, avec tous les acteurs concernés, à

créer l'offre attendue. »

Grégory ANZALONE • Responsable secteur cuisine pro / froid / traitement de l'air, Ecologic



« Certains équipements en fin de vie peuvent être parfois une source de problème en terme d'hygiène. La possibilité de pouvoir les déposer rapidement et directement sur un point d'apport de proximité est un véritable plus.

Il y a une prise de conscience de plus en plus importante chez les installateurs et leurs clients détenteurs du déchet sur les enjeux environnementaux. Les DEEE et les DEA doivent être confiés à des acteurs en capacité de les collecter et les recycler dans le respect de la réglementation.

Il fallait une solution qui apportait une réponse dans ce sens. Avec ce contrat, on peut y répondre et faire intervenir directement Ecologic qui garantira la traçabilité des opérations avec les éléments de preuves que nous pourrons présenter à nos clients.

Naturellement, nous n'en serions pas arrivés là s'il n'y avait pas eu de l'écoute et des échanges. C'est un travail qui a été mené par la Commission Technique et Réglementation du GIF et l'équipe dédiée au marché des cuisines professionnelles chez Ecologic. Chaque point a obtenu une réponse et nous nous en félicitons."

Stéphane LEHOUX • Président de la Commission Technique et Réglementation du Groupement des Installateurs Français (GIF)

Des services innovants et adaptés

YOYO, AGITATEUR DE COLLECTE URBAINE

Chacun aura remarqué la moindre présence de déchèterie dans nos métropoles, en particulier à Paris. Partant de ce constat simple, nous nous devons de chercher des solutions pour inciter et faciliter la collecte en zones urbaines denses.

Lieux de consommation, les villes sont aussi les lieux où l'on trie le moins. Ou mal : les déchets se retrouvent régulièrement parmi les ordures ménagères. Parmi ces déchets, on retrouve parfois des « oubliés » (chargeurs, écouteurs, adaptateurs...) qui ne sont pas toujours identifiés comme des DEEE. La collecte et le tri sont donc des enjeux critiques pour mettre en place une véritable économie circulaire.

En signant un partenariat mis en œuvre à partir de novembre 2019 avec la plateforme Yoyo, Ecologic décide de tester un dispositif innovant pour répondre à un besoin urgent des villes : trouver des solutions de collecte adaptées aux urbains pour augmenter les taux de recyclage sur tous les matériaux recyclables et lutter contre le gaspillage. Yoyo est également partenaires d'autres éco-organismes comme Eco-Mobilier, ou Citeo.

VOIR LA VIDÉO

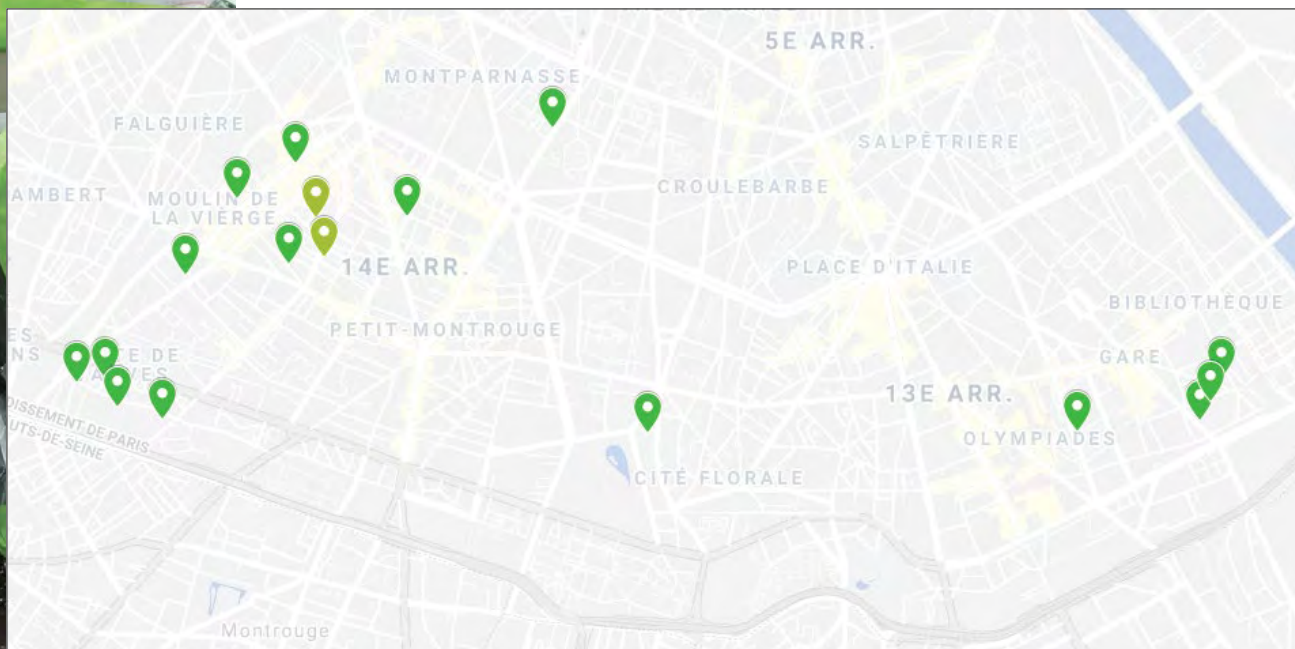
Yoyo travaille avec un système de Coach et de Trieurs, véritables ambassadeurs du tri auxquels Yoyo apporte toutes les informations essentielles pour qu'ils puissent eux-mêmes diffuser les bons gestes aux habitants de leur quartier. À partir de la plateforme en ligne yoyo.eco, les Trieurs se font connaître et choisissent le Coach le plus proche de chez eux qui leur fournira les sacs verts de collecte. Ils les remplissent de PAM (5kg maximum par sac), et les rapportent au Coach. Celui-ci stocke les sacs, puis une entreprise de l'économie sociale et solidaire telle que 13 Avenir, récupère les sacs et les transporte au point de massification. Les partenaires traitement d'Ecologic collecte les DEEE sur ce point de massification, dans les caisses grillagées prévues à cet effet.

Ce mode de collecte innovant s'appuie sur une mécanique d'incitation et de récompense pour le Trieur et le Coach. Le projet se veut également créateur de lien social entre les femmes et les hommes qui s'engagent. La proximité, la rencontre sont des notions essentielles de cette expérience.

www.yoyo.eco/ecologic-yoyo/



**PARTICIPER À
ÉCOLOGIC AVEC YOYO**



Carte des coachs Ecologic

La prévention : une nécessité

VERS UNE ÉCONOMIE SOBRE EN MATIÈRE ET À IMPACT LIMITÉ POUR L'ENVIRONNEMENT

Même le recyclage le plus parfait des déchets ne peut être suffisant pour supprimer le besoin de matière vierge. Les besoins de matière sont croissants, et les matières présentes dans nos équipements et rendues disponibles suite au recyclage ne suffiront pas. Il est nécessaire d'agir en amont et de réduire ce besoin. De plus, nous traitons aujourd'hui des déchets pouvant contenir des polluants à risque pour l'environnement, comme les gaz CFC (présents notamment dans les circuits réfrigérants), et ceux-ci complexifient les opérations de dépollution.

Pour éviter que les déchets futurs ne posent les mêmes problèmes, il s'avère essentiel de les anticiper en évitant autant que possible, l'utilisation de substances à risque.

Depuis le lancement de la filière, l'un des principes fondateurs de la responsabilité élargie du producteur est justement de leur demander, ainsi qu'aux éco-organismes de travailler sur la prévention des déchets et en particulier, sur l'éco-conception des produits et l'allongement de leur durée de vie en développant le réemploi et la réutilisation.

Parmi les principes d'action mis en place en France, et en premier lieu dans la filière DEEE ménagers, se trouve le principe de l'éco-modulation : les contributions des éco-organismes sont « bonussées » (montant réduit) ou « malussées » (montant augmenté), selon que le produit remplit des critères environnementaux qui, dans le cas des bonus, présentent un impact environnemental positif, et dans le cas des malus, un impact négatif.

Ces critères peuvent porter sur l'allongement de la durée de vie, la

recyclabilité, l'absence de polluants, l'intégration de matières recyclées notamment plastiques. La loi AGECE prévoit d'ailleurs de s'appuyer sur ce dispositif comme levier principal d'action des éco-organismes dans le domaine de l'écoconception, et de renforcer ce dispositif de modulation en faisant un bonus-malus sur les produits pouvant influencer le comportement d'achat en faveur ou défaveur de certains d'entre eux.

Lors de la révision de la directive cadre déchet en 2018, ce principe d'éco-modulation a été généralisé au niveau européen, et en 2019 une étude menée par le cabinet de conseil Eunomia s'est penchée sur les modalités de mise en œuvre.



2019, UNE ANNÉE PARTICULIÈREMENT ACTIVE

Plusieurs initiatives ont été menées dans le domaine de l'éco-modulation :

- Une étude du dispositif d'éco-modulation ménager a été lancée pour tirer des conclusions de celui en place, mesurer son impact et son efficacité, et proposer des pistes d'amélioration pour qu'il soit plus efficient dans la perspective de la prochaine période d'agrément. Il était question de comprendre comment ce dispositif était appréhendé par les producteurs. Quel en était l'impact sur l'éco-conception des produits. Quelles en étaient les limites et difficultés, ainsi que son impact financier pour les producteurs et les éco-organismes. Et enfin, comment le contrôler et le faire évoluer, notamment par le biais de label ou de certification environnementale des produits.
- Une étude sur la possibilité de mettre en place une éco-modulation dans le domaine des DEEE professionnels a été menée avec les producteurs, leurs représentants et les opérateurs. Cette étude a montré les spécificités des produits professionnels. Elle a permis de proposer les premiers critères de modulation applicables à l'ensemble des équipements professionnels et ouvrant droit à un système de bonus cumulatifs. Le dispositif entrera en vigueur à partir du 2ème semestre 2020.

Par ailleurs, Ecologic a poursuivi ces actions afin de favoriser le développement d'un réemploi et d'une réutilisation de qualité par le biais de différents travaux avec les opérateurs de la prévention partenaires en collaboration avec le SIRRMIET.

Jean-Lionel Laccourreye est le président du Syndicat interprofessionnel du reconditionnement et de la régénération des matériels informatiques, électroniques et télécoms (SIRRMIET). Ce syndicat réunit 25 entreprises spécialisées dans le réemploi de produits électriques et électroniques (serveurs, téléphones, ordinateurs, imprimantes), une dimension essentielle de l'économie circulaire.



« Le SIRRMIET est attentif à apporter une image de qualité et de professionnalisme aux administrations publiques, aux consommateurs et à nos clients professionnels. En 2019, nous avons donc travaillé sur un projet de certification des entreprises engagées dans une démarche qualité du processus de reconditionnement de leurs produits. Nous avons rédigé un référentiel avec la société SGS, en définissant avec nos adhérents une trentaine de points de contrôle à auditer pour obtenir notre certification.

Ce référentiel répondra à cinq enjeux identifiés sur les processus de reconditionnement :

- *le respect de la réglementation en vigueur ;*
- *la sécurité, le traitement des données personnelles, la formation et l'accompagnement du personnel ;*
- *la fonctionnalité et l'esthétique du produit ;*
- *la traçabilité et l'identification ;*
- *les garanties pour le consommateur et le professionnel, avec des procédures de réclamation.*

La certification sera prête au deuxième semestre de 2020. Elle doit améliorer la transparence sur les processus de reconditionnement. Elle offrira un gage de qualité et de reconnaissance aux acteurs du réemploi, et nous l'ouvrirons à toutes les entreprises du reconditionnement qui respectent les critères définis par le cahier des charges.

Dans ce cadre, nous avons engagé des discussions avec Ecologic, dont le cahier des charges contient plusieurs objectifs de promotion du réemploi, et l'avons invité à devenir membre du comité de certification pour participer à sa promotion. »

Jean-Lionel LACCOURREYE • Président [SIRRMIET](#)

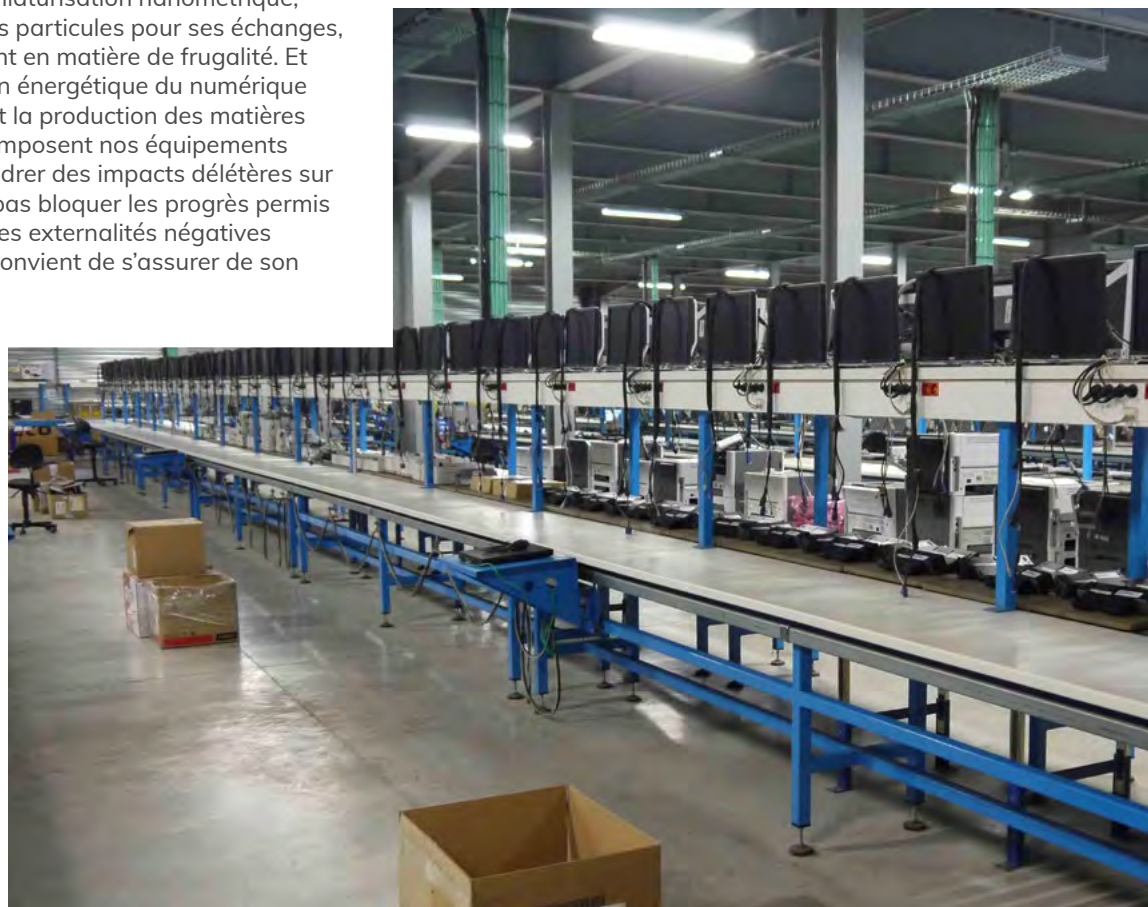


S'engager vers un numérique responsable

Le numérique est considéré par certains comme la 3ème vague de la révolution industrielle. La première vague a commencé au milieu du 18ème siècle en Grande Bretagne avec le charbon et la machine à vapeur, la seconde s'appuie sur le pétrole et l'électricité, la troisième est donc celle du silicium et de l'informatique.

Elle constitue un progrès, non seulement en termes de technique et de confort de vie mais aussi, en termes environnementaux. D'une certaine manière l'informatique, avec sa miniaturisation nanométrique, l'utilisation des plus petites particules pour ses échanges, constitue un aboutissement en matière de frugalité. Et pourtant, la consommation énergétique du numérique devient très significative et la production des matières – parfois critiques - qui composent nos équipements informatiques, peut engendrer des impacts délétères sur l'environnement. Pour ne pas bloquer les progrès permis par le numérique ou voir ses externalités négatives dépasser ses bienfaits, il convient de s'assurer de son meilleur usage.

RECYCLEA: Bancs de près de 700 audits simultanés de PC & imprimantes avant leur réemploi



En tant qu'éco-organisme en charge de la prévention et du recyclage des équipements et appareils électriques, particulièrement investi dans le domaine des équipements des TIC¹ depuis sa création, Ecologic met en œuvre avec ses clients et partenaires, tous les moyens nécessaires pour prévenir les pollutions dues aux équipements informatiques, pour les réutiliser et les recycler. Nous participons ainsi, à notre niveau, à la mise en place d'un écosystème du numérique éco-conçu.

Concrètement, nous avons mis en place des dispositifs de collecte et de traitement des déchets des TIC issus des ménages, et des entreprises et administrations. De plus, nous nous engageons aux côtés de partenaires afin de développer un réemploi et une réutilisation contrôlés et de qualité, en leur apportant nos compétences et également, en participant financièrement à différentes initiatives favorisant l'émergence d'un numérique responsable :

- Ecologic s'est investi dans [l'Alliance Green IT \(AGIT\)](#) dès sa création, contribuant activement à ses différents travaux en apportant son expertise dans le domaine de la fin de vie des produits. En 2019, Ecologic a

soutenu avec [l'ADEME](#), pour la deuxième fois, le baromètre Green IT qui a pour but de mesurer la maturité des organisations dans leurs usages numériques responsables. Cette enquête est l'occasion pour Ecologic de mieux connaître le parc des équipements TIC et les pratiques des entreprises lorsqu'elles en changent notamment.

Ces éléments permettent d'enrichir les travaux de la filière concernant les gisements de DEEE et plus particulièrement, sur la gestion de la fin de vie des téléphones portables et des parcs d'ordinateurs des entreprises et administrations.

- Afin de répondre à la demande exprimée lors des travaux de la [FREC](#)² par la mesure 31 demandant d'étudier la création de dispositifs dédiés à la reprise et collecte des vieux téléphones, les constructeurs de [l'Alliance Française des Industries du Numérique \(AFNUM\)](#), Ecosystem et Ecologic ont pris l'initiative inédite de rassembler tous les acteurs de la filière concernée, et plus spécifiquement les opérateurs de la Fédération Française des Télécoms (FFTélécoms), les acteurs du réemploi dont la Fédération du Réemploi et de la Réparation (RCube), les

entreprises Remade et Cordon Electronics, ainsi que [l'ADEME](#), afin de déterminer quels leviers d'action permettraient de répondre à cet enjeu national. Ces travaux ont permis de faire émerger un ensemble de mesures à mettre en œuvre dans le cadre d'une vision systémique et intégrée, visant à améliorer la reprise de ces produits emblématiques du numérique et compagnons de notre vie quotidienne lorsque nous cessons de les utiliser.

- Enfin, par le biais de notre engagement auprès de [l'AGIT](#), nous soutenons également le projet [NEGAOCTET](#) dont la finalité est la mesure de la performance environnementale des services numériques.

Notre volonté est de contribuer activement aux débats publics concernant l'impact du numérique. La sollicitation en 2020, par la mission sénatoriale sur l'impact environnemental du numérique dont les conclusions ont été récemment publiées, ainsi que par le Conseil National du Numérique pour leur feuille de route environnement et sobriété numérique, témoigne une nouvelle fois de notre engagement sur ce sujet.

-
1. TIC : Technologies de l'Information et de la Communication
 2. FREC : Feuille de Route Economie Circulaire



JEAN-CHRISTOPHE CHAUSSAT, PRESIDENT DE L'INSTITUT DU NUMERIQUE RESPONSABLE

Jean-Christophe Chaussat est président fondateur de l'Institut du Numérique Responsable (INR), qui réunit des associations environnementales et sociales, et des entreprises. Son but : mutualiser les bonnes pratiques du numérique responsable entre ses membres.



Vous avez mis en œuvre le programme REEEboot. En quoi consiste-t-il ?

« REEEboot fournit du matériel informatique aux associations qui favorisent le retour à l'emploi de populations éloignées du marché du travail. Son effet est double : il allonge la durée de vie de ce matériel en encourageant son réemploi, et il soutient l'insertion et l'emploi en améliorant l'accès aux technologies de l'information. Quant au nom, c'est un jeu de mot entre DEEE et le redémarrage de l'ordinateur. »

Comment fonctionne-t-il concrètement ?

« Nous avons conclu des partenariats avec deux structures bien connues de l'économie sociale et solidaire, les Ateliers du Bocage et les Ateliers sans Frontières. Nous leur envoyons du matériel informatique usagé, par exemple celui de Pôle Emploi, où je travaille. S'il peut encore fonctionner, les deux entreprises le remettent en état. S'il ne répond pas aux critères de qualité minimale définis par REEEboot, elles le démantèlent pour en valoriser la matière dans le respect de la réglementation en vigueur. »

Comment a évolué REEEboot en 2019 ?

« Nous souhaitons en faire un nouveau label qui irait au-delà de l'auto-déclaration des entreprises, et serait donc plus contraignant que notre label actuel Ordi 3.0. REEEboot serait décerné aux entreprises qui donnent du matériel et à celles qui le reconditionnent dans les normes (disque dur effacé, ordinateur testé, garantie, durée de vie, etc.). Nous souhaitons associer Ecologic à cette démarche : le réemploi ne figurait pas dans ses attributions, mais au fil des années et des besoins nouveaux, il s'impose comme une priorité. Ecologic, l'organisme de référence sur ce type de produit, nous est apparu comme le partenaire le plus adapté pour porter ces sujets. »

Quels sont les avantages du réemploi par rapport au recyclage ?

« Il économise chaque année 810 000 tonnes de gaz à effet de serre et 6 milliards de litres d'eau, soit l'équivalent de l'empreinte écologique annuelle de 100 000 Français ! Doubler la durée de vie d'un ordinateur, c'est éviter d'en fabriquer un neuf. Mais le réemploi est aussi efficace contre la fracture sociale et numérique. D'après l'étude du Club Green IT « Et si le CAC40 reconditionnait 60 % de ses ordinateurs ? », remettre en état un lot de 1000 ordinateurs crée un emploi stable et non délocalisable pendant un an. Pour nous, le développement du réemploi est donc un véritable enjeu national. »

CAROLINE MARCOUYOUX, RESPONSABLE RSE, ECONOMIE CIRCULAIRE, AFFAIRES PUBLIQUES ET NUMERIQUES - AFNUM

L'Alliance française des industries du numérique (AFNUM) représente en France les industriels des réseaux, de l'IT, de l'impression, de l'électronique grand public, de la photographie et des objets connectés. Elle travaille avec Ecologic sur le dispositif de Responsabilité Élargie des Producteurs. Caroline Marcouyoux, sa responsable RSE et

Communication, commente l'impact de la nouvelle loi anti-gaspillage pour une économie circulaire sur ce secteur d'activité.

Dans quelle mesure la nouvelle loi correspond-elle aux attentes de l'AFNUM ?

« Nous sommes alignés sur ses objectifs, à savoir aller vers des modèles économiques plus circulaires. Elle balaie énormément de sujets et offre une vision de l'économie circulaire qui n'est pas uniquement centrée sur les déchets. Autre point positif : le renforcement du pouvoir du consommateur. Mieux renseigné par une information fiable et accompagné, il saura faire des choix plus éclairés. »

Les nouveaux dispositifs encadrés comme la REP vous semblent-ils satisfaisants ?

« Ils nous semblent trop rigides, parce qu'ils font du système individuel un dispositif dérogatoire et renforcent les obligations, ce qui risque de faire disparaître certains modèles qui fonctionnent bien. De même, nous avons l'impression que le producteur est de plus en plus placé dans un rôle de financeur et non d'acteur. Nous avons le sentiment que les parlementaires ont trop compartimenté les choses, entre les producteurs d'équipements neufs d'un côté, et de l'autre, le monde de la seconde main et de la réparation. Le législateur

semble ignorer l'existence des producteurs-acteurs qui ont investi dans l'éco-conception, dans des réseaux de réparation agréés, dans du remanufacturing. Maintenant que la loi est votée, il s'agit de travailler sur les textes d'application pour trouver des équilibres et ne pas détruire les boucles vertueuses. »

En juillet 2019, l'AFNUM a co-piloté une étude réalisée par le cabinet Sofies sur le parc de téléphones portables en France. Or le Sénat et l'Ademe avaient déjà publié des rapports sur le sujet. En quoi cette étude est-elle différente ?

« Le cabinet Sofies a travaillé avec l'ensemble des acteurs du marché de la téléphonie dans une logique de co-construction, ce que n'avaient pas suffisamment fait les auteurs des rapports, pour une raison simple : le marché du téléphone portable évolue à toute vitesse, en particulier celui de la seconde main, en forte expansion. Nous ne voulions pas un instantané de plus de ce qui dort dans les tiroirs des Français, mais une vision exhaustive et dynamique. Pendant six mois, nous avons recensé la littérature existante, auditionné les acteurs, réalisé un benchmark international... Ce travail pourrait déboucher ultérieurement sur un observatoire de la collecte des téléphones portables. »

À quelles conclusions êtes-vous parvenue ?

« D'abord, cette démarche n'a pas d'équivalent à l'étranger, c'est intéressant de le noter. Ensuite, nous avons estimé le nombre de téléphones portables « oubliés » par les Français entre 54 et 113 millions. C'est une fourchette large parce qu'il faut prendre en compte les téléphones échangés sur les plateformes, les places de marché, etc. Enfin, 5 à 9 millions de portables seraient réemployés chaque année, ce qui indique un bon taux de circularité. »

Quelles sont les pistes pour améliorer la collecte des téléphones portables ?

« Il n'y a pas de solution toute faite ni de système unique de collecte. Seule une vision systémique permet de répondre aux enjeux de la collecte des téléphones portables. Le rapport contient une douzaine de mesures, parmi lesquelles la sensibilisation, la communication, l'incitation. Avant tout, il faut rétablir la confiance avec le consommateur, le convaincre qu'il peut et doit rapporter son téléphone sans crainte pour ses données personnelles. »

Exports de DEEE : une fuite pour la filière et un risque environnemental et sanitaire majeur

Ecologic a mis en place avec ses partenaires, un réseau de collecte à même de desservir les ménages et les professionnels qui doivent se défaire d'un DEEE, sur la totalité du territoire national.

Pourtant et malgré ces efforts, une partie du gisement de DEEE échappe à la filière agréée.

Les raisons sont multiples. Elles peuvent être liées à certaines habitudes solidement ancrées : stockage, dépôt avec les encombrants, dépôt dans la poubelle d'ordures ménagères, voire même dépôts sauvages !

Une autre raison est liée aux exports d'équipements à des fins de réemploi, mais qui inévitablement arriveront en fin de vie, et aux exports de DEEE, ce qui est proscrit par la convention de Bâle.

Ces exports suivent un chemin menant inévitablement des pays les plus développés vers les moins développés. Ainsi, on voit apparaître rapidement un problème majeur : les pays exutoires n'ayant pas les capacités de traitement

adéquates, les DEEE mal traités voire non traités engendrent des nuisances terribles pour l'environnement et pour la santé des populations.

Sur la base de ces constats et en s'appuyant sur la réglementation pourtant très stricte, comment faire alors pour stopper ou tout du moins contrôler dès la source, les flux internationaux de déchets ?

Pour y répondre, Ecologic a formé un groupe projet en interne ayant pour objectifs d'identifier les filières et les mécanismes d'export, de quantifier les flux exportés, de déterminer les pays exutoires et de faire un état des lieux de leurs capacités techniques. Sur la base de ces études et observations, Ecologic souhaite développer des solutions adéquates en matière de contrôle et de traitement pour s'assurer de la prise en compte de ces déchets dans le cadre de la filière DEEE agréée par les pouvoirs publics.



Vente de téléphones de seconde main - Dakar, Sénégal



« Les exports de déchets et leurs potentiels effets font désormais partie des préoccupations environnementales majeures pour nos concitoyens. De nombreux reportages ont largement participé à l'éveil de la conscience que nous pouvions être, sans le savoir, à l'origine d'une pollution délocalisée dans des pays déjà fragilisés par le changement climatique et les inégalités.

Les faits sont là : d'ici à 2030, le continent africain pourrait représenter la moitié des émissions de pollution dans le monde. Selon une étude menée dans le cadre du programme européen DACCIWA, la gestion des déchets en Afrique est pointée du doigt pour être la deuxième grande cause de pollution sur le continent, en particulier à cause des pratiques d'incinération non contrôlée et des décharges à ciel ouvert. S'intéresser aux exports, c'est donc s'intéresser à la fois aux causes et aux conséquences. C'est s'intéresser à ce qui se passe en France et à ce qui se passe à l'étranger. C'est interroger notre responsabilité et regarder en face les inégalités et la fracture technologique.

L'intérêt que nous portons chez Ecologic aux fuites à l'export procède d'abord d'un problème comptable lié à l'atteinte des objectifs de collecte et de recyclage fixés par l'Union Européenne, mais aussi à des problèmes environnementaux et sanitaires délocalisés.

Il est entendu qu'Ecologic n'est pas armé pour empêcher seul le commerce informel ou lutter contre les fraudes et les délits. Néanmoins, en tant qu'acteur de terrain, nous avons cherché à comprendre la nature et le volume de ces exports et à identifier ce qu'il était possible de mettre en place comme solutions efficaces.

Les forces de police et de contrôle du territoire (OCLAESP/Gendarmerie, Douanes, Pôle National des Transferts Transfrontaliers de Déchets) que nous avons sollicitées dans le cadre de ce projet nous ont confirmées le caractère diffus des filières d'exports dont les mécanismes relèvent plus de l'opportunité que du crime organisé. Cela rend le contrôle à la source complexe, sauf à renforcer les efforts de prévention et le maillage territorial de points de collecte.

En s'intéressant à la source des exports, on finit inmanquablement par s'intéresser à la destination et au devenir des équipements ou déchets d'équipement issus de France.

En prolongement de notre projet, nous avons pris l'initiative de développer des coopérations avec les acteurs engagés pour développer le recyclage (gouvernements et pouvoirs publics, entreprises, ONG, universités) dans les pays exutoires identifiés. En 2019, nous avons pu nouer de nombreux contacts, plus particulièrement en Afrique de l'ouest, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Sénégal.

Ces pays, plus ou moins avancés dans la mise en place de filières de recyclage observent avec attention le modèle des REP à la française. Nous leur apportons notre expérience opérationnelle et technique, fondée sur 14 ans au service de la filière française de gestion des DEEE..»

Quentin BELLET • Responsable Affaires Publiques, [Ecologic](#)

Comment faire évoluer les habitudes de tri ?

INCITATIONS FINANCIÈRES, SENTIMENT DE RESPONSABILITÉ ET IMPLICATION, AUTANT DE LEVIERS COMPLÉMENTAIRES

Ecologic s'est engagé dans une étude exploratoire liée aux comportements de tri. Ce sujet de recherche doit permettre à Ecologic de renforcer sa connaissance et de se montrer force de proposition pour trouver de nouvelles solutions et de nouveaux moyens de sensibilisation.

4 QUESTIONS À **DIMITRI NACZAJ**, DOCTEUR ET CHERCHEUR-CONSULTANT EN SCIENCES DU COMPORTEMENT, QUI A COLLABORÉ AVEC ECOLOGIC POUR LA RÉALISATION DE CETTE ÉTUDE.



Les incitations et pénalités financières peuvent-elles représenter une pression incitatrice viable pour motiver au recyclage des DEEE ? Dans quelle mesure ?

« Les recherches scientifiques ont montré que, dans certaines conditions, une incitation financière peut être un bon moyen pour changer les comportements et les habitudes. Tout dépend de la façon dont l'incitation financière est présentée et la durée de la campagne. Il est possible de conceptualiser l'incitation financière en fonction de la façon dont on l'administre. Cela peut relever du

modèle du « bâton et de la carotte » ou de l'aide et la pénalisation.

Le bâton et la carotte, comme le nom l'indique, consistent à désigner un objectif comportemental et de récompenser ou punir en fonction de l'atteinte de cet objectif.

L'incitation peut délivrer une récompense en contrepartie du comportement (somme d'argent, avantage ou autre objet de valeur), ou peut aussi être construite sur un modèle inverse et infliger une punition si l'objectif n'est pas atteint (amende, restriction, etc.). Ce genre d'incitation peut fonctionner, surtout pour des comportements en lien avec l'argent, comme les comportements de production ou de performance (pour les employés ou pour les sportifs).

La problématique s'articule autour de deux objets de recherche : les incitations financières et le sentiment de responsabilité et d'implication. Il s'agit de savoir si des incitations ou pénalités financières peuvent être un moyen efficace pour motiver les citoyens-consommateurs au tri des déchets (des smartphones en particulier) et si elles le sont au détriment du sentiment de responsabilité et d'implication. Ou si au contraire, ces trois variables peuvent être utilisées comme des leviers complémentaires.

En revanche, quelques études avancent des résultats non significatifs et parfois négatifs, laissant à penser que ce type d'incitation est contreproductif pour inciter à l'adoption de comportements pro-sociaux (qui ne sont pas régis par un échange financier).

Pour ce type de comportements, il serait préférable de concevoir l'incitation financière différemment, non plus comme une récompense, mais comme un système d'aide permettant l'accès et le maintien du comportement ciblé. Ainsi présentée, l'incitation financière permet une stabilisation du comportement, et dans certains cas, la transformation du comportement en une habitude qui persiste au-delà de l'aide elle-même. »

Quels sont les effets psychologiques de ces incitations/pénalités financières ?

« Les effets psychologiques des incitations ou pénalisations financières dépendent, là encore, de la façon dont elles sont présentées.

Une « carotte » a tendance à réduire le comportement souhaité en un objectif à atteindre, ce qui peut avoir pour effet d'en dénaturer le sens. Par exemple : le geste de tri, acte citoyen et pro-environnemental qui permet de réduire l'impact des

déchets, sera potentiellement perçu comme un simple moyen d'obtenir une récompense s'il est l'objet d'une rétribution financière.

Une aide, par contre, aura moins d'effet psychologique et davantage une action mécanique en facilitant le comportement. La motivation liée à l'obtention d'une récompense n'est plus le moteur principal si l'incitation n'est pas indexée sur un résultat ou un score quelconque, mais présentée comme un accompagnement au changement comportemental. »

Quelle est l'influence du sentiment de responsabilité pour le changement de comportements relatifs au recyclage des DEEE ?

« Le sentiment de responsabilité, au même titre que l'implication ou le sentiment d'implication, compte parmi les variables les plus importantes définissant le changement comportemental. Il n'existe qu'une petite série d'études portées spécifiquement sur l'influence du sentiment de responsabilité sur l'attitude, l'intention comportementale et les comportements relatifs au tri des DEEE, mais leurs résultats sont concluants.

Un individu ayant un fort sentiment de responsabilité vis-à-vis de ses propres déchets électroniques, de leur impact sur l'environnement

et la nécessité de trier davantage, aura une attitude et une intention comportementale plus fortes et favorables envers le tri des DEEE. Il semble que ce fort lien persiste encore trois mois après la mesure du sentiment de responsabilité. »

Comment suscite-t-on ce sentiment de responsabilité ou celui d'implication ?

« Il n'existe aucune méthode permettant d'augmenter artificiellement le sentiment de responsabilité ou d'implication. Par contre, les paradigmes d'engagement, efficaces pour le changement comportemental, sont une bonne piste.

Pour certains auteurs, la prise de décision de l'individu librement engagé pourrait créer ou renforcer ce sentiment d'implication dans la cause défendue et active une norme de responsabilité sociale. La planification d'un comportement permet également l'implication de l'individu. Lorsqu'il définit lui-même la situation dans laquelle il prévoit de réaliser ledit comportement, il en définit toutes les variables qu'il peut maîtriser et, ce faisant, s'implique en s'engageant dans sa réalisation.

Sur les mêmes principes que ceux de l'engagement, la publication de la planification du comportement confère un sentiment de responsabilité à l'individu. »



Les gisements à l'étude : mieux comprendre, mieux identifier, mieux collecter

UNE ÉTUDE NATIONALE POUR IDENTIFIER LES GISEMENTS EXISTANTS ET POTENTIELS

La directive DEEE de 2012 fixait aux Etats-membres, jusqu'en 2019, des objectifs de collecte croissants (de 40% en 2015 à 65% en 2019), à calculer pour chaque année en pourcentage du poids moyen d'EEE mis sur le marché national de chaque Etat-membre au cours des trois années précédentes.

A partir de 2019, les Etats-membres ont le choix entre deux modes de calcul du taux de collecte à atteindre. Celui-ci peut correspondre à :

- 65% du poids moyen d'EEE mis sur le marché national de chaque Etat membre au cours des trois années précédentes,
- 85% des DEEE produits, en poids, sur le territoire de l'Etat membre au cours de l'année étudiée.

Cette nouvelle donne pose plusieurs questions : comment calculer les déchets générés ? Les deux méthodes sont-elles équivalentes en termes de tonnage ? Quelle est la méthode la plus adaptée ?

Menée avec le cabinet Sofies, et conjointement avec les autres éco-organismes DEEE et l'ADEME, l'étude vise à :

- identifier, évaluer et proposer des méthodologies de calcul des durées de vie, du gisement disponible à la collecte et du taux de collecte ;
- évaluer les durées de vie, les gisements disponibles à la collecte, les taux de collecte et les destinations des DEEE ménagers pour 2019 ;
- contribuer à une réflexion partagée avec les autres éco-organismes européens sur les méthodologies de calcul des taux de collecte et la fixation d'objectif

de collecte ;

- disposer d'un outil de calcul du gisement et de ses destinations actualisables annuellement.

Une étude sur ce sujet est en cours à l'échelle européenne avec le WEEE Forum, mais on ne recense pas d'autre étude nationale de cette ampleur.

Lancée en 2019, cette étude rendra ses premiers résultats et conclusions en 2020. Au programme : enquêtes de terrain, agrégation de données pour identifier tous les gisements disponibles à la collecte et lutter, ici également, contre les fuites.

RENFORCER NOTRE CONNAISSANCE POUR AMÉLIORER LE TRAITEMENT DES PLASTIQUES

Alors que la nécessité de recycler le plastique s'impose et que la



demande en plastique recyclé progresse fortement, les éco-organismes sont challengés pour trouver de nouvelles solutions pour améliorer le recyclage de cette matière et la qualité des plastiques recyclés.

En particulier les équipements électriques et électroniques constituent une source importante de polyméthacrylate de méthyle (PMMA)¹.

Un consortium européen avec 13 acteurs de 6 pays différents a initié une étude d'envergure dénommée MMATwo, dans le cadre du programme de recherche et d'innovation Horizon2020 de l'Union Européenne. Objectif : développer un procédé nouveau et innovant de recyclage chimique des déchets de PMMA post-industriels et en fin de vie, en matières premières MethylMethAcrylate (MMA)² de deuxième génération.

Ecologic s'associe à cette réflexion pour apporter une réponse aux déchets qu'elle collecte dans la filière, en particulier les écrans LCD constitués d'une couche plastique qui présente un fort enjeu de recyclage.

1. Plus connu sous le nom commercial de Plexiglass ou encore, d'Acrylate qui est un thermoplastique (matériau se ramollissant à la chaleur) offrant la possibilité de le modeler sous les formes les plus diverses. Il est souvent utilisé en remplacement du verre pour les nombreux avantages qu'il offre.
2. Monomère qui se présente sous la forme d'un liquide incolore utilisé pour la fabrication de verres transparents et de plastiques en PMMA.

Ensemble, Recyclons !

Pour la seconde année consécutive, Ecologic a pris part à la campagne de communication nationale sur le recyclage « Ensemble, Recyclons ». Pilotée par le ministère de la Transition écologique et solidaire et financée par les éco-organismes en charge de la gestion des déchets, cette campagne a pour but de promouvoir l'économie circulaire en général et le recyclage en particulier, auprès des Français.

En 2019, les jeunes ont volontairement été ciblés par la campagne. Cette année 2019 a été marquée par les manifestations pour le climat partout dans le monde et les jeunes se sont massivement engagés dans ce combat, incarné par Greta Thunberg. Néanmoins, si les jeunes sont de plus en plus sensibles aux questions environnementales, ils sont moins enclins à trier leurs déchets : 40 % d'entre eux trient alors que, dans

leur ensemble, 51 % des Français déclarent trier systématiquement¹. Cinq personnalités s'associent à cette démarche pour encourager les jeunes à s'emparer davantage de cette problématique : Big Flo & Oli, Cyprien, Blaise Matuidi et Ines Reg. Au moyen de vidéos inédites, réalisées à partir d'images d'interviews, ils rappellent aux jeunes qu'au-delà de leur mobilisation, chacun peut agir concrètement au quotidien pour protéger l'environnement, en triant et recyclant leurs déchets.

En 2019, la campagne se décline également en Guadeloupe et en Martinique avec la création d'un dispositif digitale et radio inédit pour encourager les habitants à trier et à recycler leurs déchets et ainsi participer à la préservation de leur environnement et de leur cadre de vie.

.....

1. source : 3e vague de l'Observatoire du Geste de Tri – Ipsos pour CITEO – mai 2019



Les personnalités engagées dans le cadre de cette campagne interfilière

.....

Pour plus d'informations,
retrouvez :

- le site de campagne ;
- le film « Ensemble, Recyclons ! » ;
- le film de Cyprien - #remercyclage ;
- le film dédié à la Martinique et la Guadeloupe.

.....

Communiquer pour accélérer le changement

Faire prendre conscience à chacun, des impacts liés à la gestion des DEEE issus de sa consommation, inciter à la prévention et informer tous les publics de la nécessité de les recycler comptent parmi les missions de notre éco-organisme. Le cahier des charges des agréments pour les DEEE ménagers ou professionnels le stipulent, au même titre que les obligations de collecte, de tri, de dépollution et de valorisation des déchets.

Proche des acteurs de terrain qui sont en lien direct avec les publics, la communication d'Ecologic portait jusqu'ici, essentiellement sur l'information et le soutien aux initiatives locales ou ciblées. « Agir plutôt que dire » a toujours été et reste notre ligne de conduite. Ainsi, déterminés à susciter davantage le changement, anticipant l'élargissement des missions des

éco-organismes et forts des bases installées, nous avons entamé en 2019 une large réflexion autour de la communication, guidée par l'agence Relations d'Utilité Publique.

Nous avons souhaité impliquer tous nos publics cibles, tant internes qu'externes pour mieux cerner les attentes de chacun, plus particulièrement vis-à-vis d'Ecologic, en matière de communication. Associée ensuite à un minutieux travail d'analyse et de prospective, cette étape a permis d'aboutir aux premiers résultats concrets :

- La création d'un poste de direction de la communication en septembre 2019
- La mise en exergue d'une vision et d'un positionnement clairement définis
- La volonté d'installer une image assumée d'acteur pragmatique,

au service des autres, mais déterminer à rivaliser d'audace pour stimuler toute une filière.

Il s'agit désormais pour Ecologic, de s'emparer de la communication comme outil stratégique afin qu'elle devienne un levier pour renforcer la prévention et le recyclage, ainsi que pour valoriser ses engagements et ses actions auprès de toutes ses parties prenantes. Nous avons construit un nouveau plan de communication dynamique, c'est à dire à visée expérimentale afin de valider et crédibiliser -d'abord et toujours par l'action-, nouveau discours, tout au long de l'année 2020.

Après le temps des transition(s) et de la mise à l'épreuve, 2021 sera l'année de la consolidation de nos ambitions et d'une économie circulaire portée à l'unisson avec toutes nos parties-prenantes.

AFM-TELETHON

LA NATURE PROFONDE D'ÉCOLOGIC

Notre vision

Pour Ecologic, le déchet est inhérent à l'activité humaine, mais il doit rester transitoire. C'est pourquoi, notre éco-organisme porte la vision qu'une gestion responsable et juste des déchets est un enjeu environnemental, social et technologique vital pour le développement d'une production et d'une consommation durables.

Engagés depuis 2006 dans la transition écologique, nous agissons chaque jour au côté de nos partenaires pour mettre en œuvre des solutions de prévention et de prise en charge juste des déchets d'équipements électriques et électroniques, afin d'en faire une ressource et de développer une économie circulaire, porteuse de sens et de solidarité.

Nos valeurs

- Probité
- Pragmatisme
- Confiance en ses partenaires
- Résilience
- Engagement

Nos principes d'action

- Enthousiasme
- Proximité & écoute
- Responsabilisation
- Agilité
- Expertise & Innovation

FAIRE-SAVOIR & FAIRE SENS DANS TOUTES COMMUNICATIONS : L'EXEMPLE DE «RECYCLER, C'EST AIDER !»

Pour la 7^{ème} année consécutive, Ecologic a soutenu l'AFM Téléthon, avec son opération "Recycler c'est Aider!". Cette opération de communication et de sensibilisation auprès des entreprises et administrations, a atteint un record en 2019 : 438 tonnes de déchets électriques dont plus de 21.000 PC ont été collectés, soit deux fois plus que l'édition précédente. Le principe : 25 euros sont reversés à l'AFM Téléthon tous les 100kg collectés via le guichet e-dechet.com, ainsi que 50 cts par unité centrale, PC ou serveur récupérés. En 2019, Ecologic a remis la somme de 54 000€ au profit de la recherche pour les maladies rares et grâce à la mobilisation de ses clients !

Merci à eux :

Le groupe SNCF, Ressourcerie, l'Abri, Computacenter, CCI Loiret, Groupe Elise, CHU Nice, HOPPS Group, CCI Loir et Cher, GREENFLEX, RATP Real Estate, UNESCO, Hameau, Conseil Départemental du Finistère, TriEthic, ACCOSS Caen. SAS Bedel...



GRAND TÉMOIN DE CLÔTURE



**ENTRETIEN AVEC STÉPHANIE KERBARH –
DÉPUTÉE LREM, RAPPORTEURE DE LA LOI
ANTI-GASPILLAGE POUR UNE ÉCONOMIE
CIRCULAIRE**



Vous avez joué un rôle important dans les débats sur la Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire. Pourquoi est-ce une loi importante ?

« La dernière grande loi en matière de gestion des déchets datait de 1975, et elle avait été modifiée plusieurs fois, en particulier en 1992. La nouvelle loi de 2020, qui comprend 130 articles, réforme en profondeur l'organisation des filières à responsabilité élargie des producteurs, et vient doubler leur nombre. C'est considérable. Elle fixe également des objectifs ambitieux de gestion et de prévention des déchets pour les vingt prochaines années, comme celui de tendre vers 100 % de plastique recyclé d'ici 2025. Elle favorise le réemploi et la réparation afin de mieux lutter contre le gaspillage. Enfin, elle renforce l'information du consommateur et les sanctions pour lutter contre les dépôts sauvages. Je suis certaine qu'elle aura un impact important sur nos habitudes de production et de consommation dans les prochaines années. »

Quels moyens sont prévus pour qu'elle tienne ses promesses, en particulier dans les territoires ?

« Vous avez raison d'insister sur les territoires, ils sont des acteurs importants dans la réussite de la mise en œuvre de la loi. Les Régions seront chargées de la coordination et de l'animation des actions conduites par les acteurs de

l'économie circulaire. Les Collectivités territoriales seront membres du Comité des parties prenantes des éco-organismes pour améliorer le dialogue entre producteurs et territoires. À l'inverse, le soutien des éco-organismes aux collectivités a été renforcé. Nous avons également prévu des dispositifs adaptés aux Territoires d'outre-mer. Par ailleurs, nous avons insisté sur le principe de proximité pour favoriser la gestion locale des déchets et, partant, la création d'emplois dans les territoires. Collecte et gestion doivent se faire au plus près du terrain : nous voulons réduire drastiquement les exportations de déchets ! »

Depuis que la notion d'économie circulaire est apparue, on lui reproche de promouvoir surtout le recyclage. Cette loi va-t-elle encourager la prévention ? Quels effets faut-il attendre sur la production et la consommation ?

« J'ai envie de vous répondre que c'est tout le contraire. Depuis 1975, nous ne nous attachions à la fin de vie d'un produit que lorsqu'il avait le statut de « déchet », et il n'était question que de collecte, de traitement et de recyclage. L'économie circulaire est entrée dans la loi en 2015, au moment du vote de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et elle oblige à prendre en compte l'ensemble du cycle de vie du produit. Ce n'est pas anodin ! Plusieurs dispositions de la loi vont avoir un impact important sur la conception et la production, comme l'obligation d'intégrer de la matière première recyclée, ou le bonus-malus qui peut



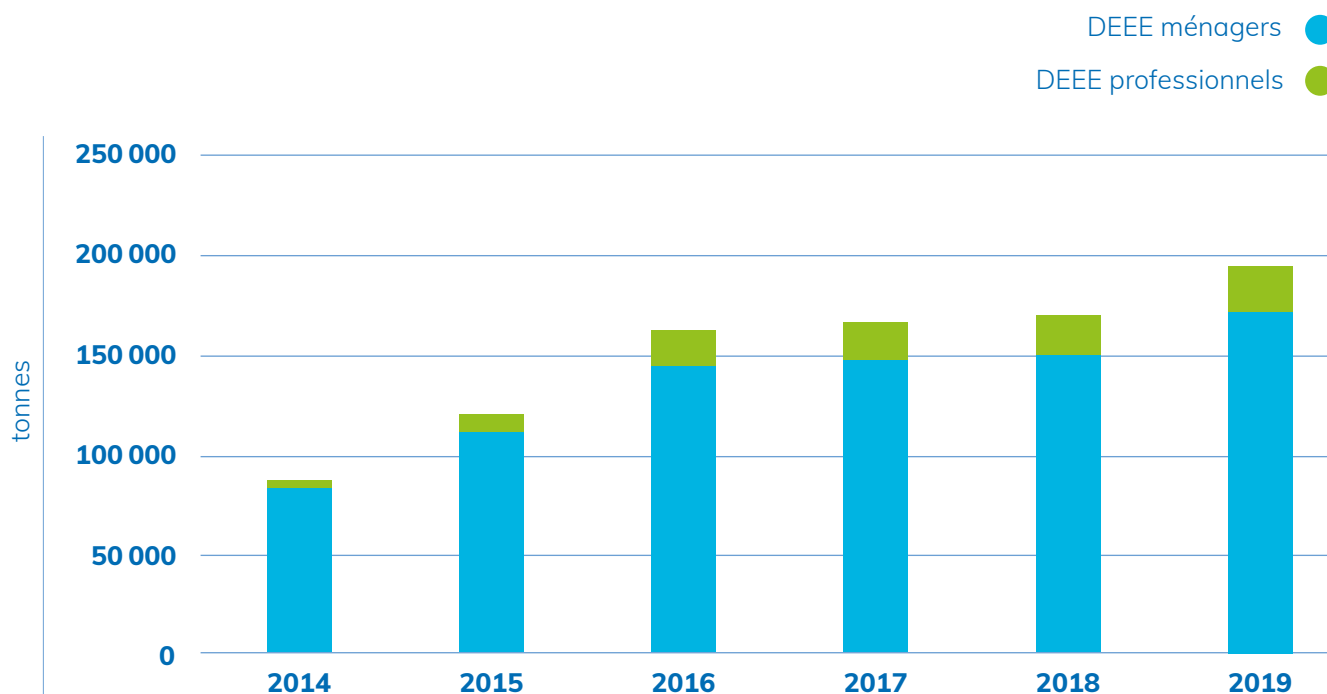
atteindre 20% du prix d'un produit. Ces dispositions pousseront les concepteurs à renforcer les performances environnementales de leurs produits. Nous attendons qu'ils privilégient des biens plus durables, plus réparables et plus réemployables, et que les consommateurs en fassent de même. Ceux-ci seront d'ailleurs mieux informés grâce à l'indice de réparabilité et à l'affichage de la disponibilité des pièces détachés. »

Les mesures prises à l'échelle d'un pays ne suffisent pas à changer le marché, notamment celui des Équipements Électriques et Électroniques (EEE). Cette loi pourrait-elle être dupliquée en Europe ou ailleurs ? Avez-vous échangé sur ce sujet avec des parlementaires d'autres pays ?

« Bien sûr, la loi ne va pas bouleverser le marché mondial, mais elle peut l'inspirer et amorcer un changement. Notez que nombre de dispositions ont été adoptées en adéquation avec les nouvelles directives européennes. Notre travail est regardé de près et il pourrait inspirer les futures orientations européennes. Nous avons d'ores et déjà lancé des discussions avec des députés européens sur ces sujets, et la majorité parlementaire à l'Assemblée Nationale travaille en collaboration étroite avec les députés du groupe Renew. »

CONCLUSION & PERSPECTIVES 2020

POUR SUIVRE NOTRE DYNAMIQUE DE TRANSITION(S)



ACCENTUER NOTRE PROGRESSION EN MATIÈRE DE COLLECTE DES DEEE

2019, ANNÉE DE PROGRÈS

L'année 2019 fut une belle année pour notre éco-organisme. Nous souhaitons retenir trois chiffres clés :

- **194 000 tonnes de DEEE collectés**, soit une croissance de 16% par rapport à 2018.
Un effort particulier a été réalisé sur les nouveaux canaux de collecte et a porté ses fruits en 2019 permettant ainsi de relancer notre performance de collecte.
- Malgré des performances de traitement soumises à des contraintes réglementaires croissantes en terme de dépollution, **nous réussissons à maintenir nos taux de réutilisation et de valorisation en 2019, par rapport à 2018**. La préparation à la réutilisation représente 3% de nos volumes en 2019 et augmentera dans le cadre de la loi économie circulaire.
- En 2019 a eu lieu l'audit périodique certifié COFRAC. Il permet, pour le compte des pouvoirs publics et des parties prenantes de la filière, d'évaluer notre conformité au cahier des charges d'agrément. Notre performance passe de 91% selon l'audit de 2016 à 93% pour l'audit de novembre 2019. **Ceci traduit notre attention redoublée à la qualité de nos processus, l'adéquation de notre organisation et de nos outils, et de nos solutions.**

2020, ANNÉE D'ACCÉLÉRATION

2020 sera l'année de la transposition en termes de décrets et d'arrêtés, des mesures de la loi économie circulaire. Ecologic a pour ambition de mettre à disposition des parties prenantes sa compétence et son influence pour construire un cadre réglementaire adapté au développement rapide et harmonieux des filières REP.

Nous devons continuer à développer notre réseau de collecte afin d'offrir aux détenteurs des solutions plus efficaces et qui permettent une meilleure dépollution et valorisation des déchets. Certains DEEE semblent encore échapper à la filière, nous investiguons ces fuites et, lorsque cela relève de notre prérogative, nous y apporterons des solutions concrètes.

La maîtrise du risque et de la conformité demeure un objectif prioritaire : nous continuerons de développer les procédures, outils et solutions techniques afin d'assurer la sécurité des personnes, d'éviter les pollutions et de garantir la conformité de nos opérations. Ecologic a pour ambition de devenir un modèle d'éco-organisme en termes de bonnes pratiques, d'outils et de solutions.

